



**HAL**  
open science

# Réalités et perspectives de la lecture numérique en bibliothèque, un panorama de la lecture publique à la recherche universitaire

Emeline Zamuner

► **To cite this version:**

Emeline Zamuner. Réalités et perspectives de la lecture numérique en bibliothèque, un panorama de la lecture publique à la recherche universitaire. Littératures. 2012. dumas-00741802

**HAL Id: dumas-00741802**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00741802>**

Submitted on 15 Oct 2012

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



**Réalités et perspectives de la lecture numérique en bibliothèque,  
un panorama de la lecture publique à la recherche universitaire.**

Mémoire à orientation professionnelle pour le Master Littératures  
parcours « culture du livre et des bibliothèques »

Présenté par :  
Emeline ZAMUNER

Directeur de recherches :  
M<sup>me</sup> Isabelle KRZYWKOWSKI  
Professeur

Année universitaire 2011/2012



Université Stendhal Grenoble 3  
UFR de Lettres et Arts du spectacle  
Département Littératures

**Réalités et perspectives de la lecture numérique en bibliothèque,  
un panorama de la lecture publique à la recherche universitaire.**

Mémoire à orientation professionnelle pour le Master Littératures  
parcours « culture du livre et des bibliothèques »

Présenté par :  
Emeline ZAMUNER

Directeur de recherches :  
M<sup>me</sup> Isabelle KRZYWKOWSKI  
Professeur

Année universitaire 2011/2012

## Remerciements

Je tiens à remercier ma directrice de recherches, Isabelle Krzywkowski, pour m'avoir guidée et soutenue dans mes recherches ; mon tuteur de stage, Michel Fauchié, pour son accueil et les pistes de travail qu'il m'a apportées ; ainsi que Marie-Madeleine Saby, directrice de Médiat Grenoble, pour ses conseils.

Je souhaite remercier également les personnels des bibliothèques, bibliothécaires et conservateurs que j'ai pu rencontrer, pour leur disponibilité et leurs réponses à mes nombreuses questions : Héloïse Faivre-Jupile, du SICD 2 de Grenoble, Estelle Le Normand, du SICD 1 de Grenoble, Annie Brigant, de la BMEI de Grenoble, et Jean-Michel Ramos, de la BMVR de Toulouse.

Enfin, et de façon plus personnelle, je remercie mes parents, ma sœur Coralie, et Thibaud, pour leur soutien et leurs conseils.

## Table des matières

Vocabulaire.....	7
Introduction.....	10
Première partie : la place du livre numérique en bibliothèque.....	11
I. le rôle du livre numérique en bibliothèque.....	12
1. le numérique, nouveau moyen d'accès au document.....	12
2. partage de ressources.....	14
II. introduire le livre numérique dans les collections.....	16
1. achat et catalogage du livre numérique.....	17
2. pérennité des collections numériques.....	20
3. numérisation par la bibliothèque.....	23
Deuxième partie : mise à disposition et médiation auprès du public.....	28
I. document ou support ?.....	29
1. place de la liseuse en bibliothèque.....	29
2. intégration au fonds de la bibliothèque.....	34
3. cas particulier : la création numérique.....	39
II. conditions de prêt du document.....	42
1. accessibilité.....	42
2. la gestion des droits numériques.....	45
III. un nouveau rapport au lecteur.....	47
1. les attentes du public vis-à-vis du numérique en bibliothèque.....	47
2. lire en numérique.....	49
3. la médiation autour du livre numérique.....	51
Troisième partie : mise en situation : stage à la BMVR José Cabanis à Toulouse.....	53
I. le numérique sur le réseau toulousain.....	54

1. les ressources numériques.....	54
2. les outils présents en bibliothèque .....	57
II. tentatives d'introduction du livre numérique .....	60
1. opération Lilinum .....	60
2. présentations auprès du public.....	61
III. perspectives développées au cours de mon stage.....	62
1. aider à la découverte des supports .....	62
2. favoriser l'accès aux documents numériques dans la bibliothèque.....	64
Conclusion .....	67
Annexes. ....	68
Entretien avec Estelle Le Normand. ....	68
Entretien avec Annie Brigant.....	81
Entretien avec Héloïse Faivre-Jupile.....	88
Entretien avec Jean-Michel Ramos.....	89
Références. ....	93
Bibliographie : .....	93
Sitographie : .....	94

## Vocabulaire

Agrégateur : terme calqué sur l'anglais américain *aggregator*, pouvant se rattacher à plusieurs pratiques informatiques liées à internet (agrégateur de flux RSS, agrégateur de presse...). Un agrégateur de livres numériques est un service internet qui rassemble sur un site Web unique des livres numériques provenant de différentes sources dans un but d'entreposage, de distribution, de vente en ligne et de service d'emprunt.

Archives ouvertes : également appelée libre accès ou *open access*, cette pratique est la mise en ligne de contenus numériques, souvent des articles et travaux de recherches, accessibles directement pour le lecteur. Ce projet est né de la volonté d'augmenter la visibilité des recherches scientifiques *via* le Web.

Cataloguer / catalogage : le catalogue d'une bibliothèque est constitué de la liste descriptive de l'ensemble des documents possédés par celle-ci. Le catalogage est l'étape au cours de laquelle le bibliothécaire crée la notice d'un document, dans laquelle on peut trouver le titre, le nom de l'auteur, l'année de publication ou encore les caractéristiques physiques du document.

DRM (Digital Right Management) : gestion des droits numériques. Souvent sous la forme de petits programmes informatiques attachés au document, les DRM permettent d'identifier la propriété intellectuelle et de fournir un cadre qui permet de faire respecter les restrictions sur l'usage des données protégées (système anti-copie, durée de vie limité du fichier...).

E-book : anglicisme utilisé pour désigner le livre numérique (fichier) et le livre électronique (appareil). Il est recommandé de lui préférer le terme de liseuse (pour le support) et de livre numérique (pour le contenu).



Encre électronique : pigments qui réagissent à des impulsions électriques pour former le texte sur l'écran, en une reproduction fidèle de l'encre sur le papier ; une fois l'image générée, elle ne consomme plus d'électricité.

Granularité : niveau de détails contenus dans une unité d'information. En bibliothéconomie, la granularité correspond au niveau de structuration retenu pour un document : un périodique catalogué par numéro a une granularité faible ; un périodique catalogué par article a une granularité haute. Le degré de granularité permet ensuite à l'utilisateur des recherches plus ou moins fines et précises.

Livre électronique : support de lecture. Généralement appelé « liseuse » et fonctionnant grâce à l'encre électronique, il est le seul support exclusivement dédié à la lecture numérique. A ne pas confondre avec le livre numérique.

Livre homothétique : version numérisée d'un livre, généralement strictement identique à sa version papier, quelquefois enrichie de contenus interactifs supplémentaires, comme les hyperliens facilitant la navigation au sein du texte (par exemple, l'accès direct à une partie depuis la table des matières).

Livre numérique : contenu numérique, généralement textuel, destiné à être lu sur un terminal informatique.

Marc/Unimarc : le format MARC (*Machine Readable Cataloging*, soit en français modèle de catalogage pour une exploitation informatique) est un format de catalogage utilisé en bibliothèque, qui a été conçu dans le but de faciliter les échanges internationaux d'informations bibliographiques. Une notice au format MARC comprend dix catégories, ou blocs fonctionnels, dans lesquels sont rassemblés des

champs précis, comme le titre, l'éditeur, le nombre de pages ou le numéro ISBN du document.

Métadonnées : données significatives qui facilitent l'accès au contenu informationnel d'une ressource. Peuvent être réparties en trois domaines : le contenu (titre, sujet, description, source, langue, relation, couverture), la propriété intellectuelle (créateur, éditeur, contributeur, droits), et la matérialisation (date, type, format, identifiant).

Web 2.0 : cette expression désigne l'ensemble des techniques, des fonctionnalités et des usages du World Wide Web dans son aspect participatif. Le terme de « Web 2.0 » a été créé en 2003 sur le modèle des numéros de version d'un logiciel ou d'un programme informatique, et son emploi s'est imposé en 2007. Le Web 2.0 est défini par l'échange d'informations et l'interaction entre les internautes ainsi que la possibilité de mettre en ligne soi-même du contenu, par opposition au Web initial où l'internaute était dans une attitude passive de consultation.

## Introduction

Depuis les années 1970 et la création du projet Gutenberg, le livre n'a cessé de croiser la route du numérique. Initialement pensé comme simple numérisation des livres physiques, le livre numérique s'est rapidement révélé être un média à part entière, et l'outil informatique a pris une place non négligeable tant dans la création littéraire que dans la chaîne du livre. La généralisation du Web ayant favorisé l'accès à des ressources numériques, la production de livres numériques a elle aussi augmenté. Dans les années 2000 ont été conçus et commercialisés les premiers supports exclusivement dédiés à la lecture numérique, les liseuses, mais leur généralisation attendra la décennie suivante, et l'arrivée sur le marché des tablettes tactiles. Du côté du contenu, donc du texte, le champ des livres numériques est vaste, et sous cette appellation se trouvent rassemblées des ressources très variées.

Le livre numérique n'est actuellement pas un élément phare des collections des bibliothèques. Les nouvelles pratiques liées aux technologies numériques démontrent pourtant la place grandissante de la lecture sur écran dans la vie quotidienne, mais aussi pour les recherches encyclopédiques. La bibliothèque étant un lieu dédié à la lecture et aux recherches, il apparaît légitime de s'interroger sur cette absence, et sur la place qu'il faudrait accorder au livre numérique.

Quels sont les efforts réalisés actuellement à ce sujet au sein des bibliothèques municipales et universitaires ? Quel a pu être le ressenti du public et ses attentes vis-à-vis du livre numérique ?

Ce mémoire s'attachera à présenter la place et les enjeux du livre numérique : tout d'abord le rôle de celui-ci et la manière dont il est intégré aux collections existantes, puis comment repenser la mise à disposition des documents auprès du public et les efforts de médiation qui doivent intégrer la politique des bibliothèques, avant de proposer, par le biais d'une mise en situation à la BMVR de Toulouse, des perspectives spécifiques à cet établissement.

## Première partie : la place du livre numérique en bibliothèque

Suite à l'implantation croissante des technologies numériques dans les usages, les bibliothèques se sont adaptées, en proposant entre autres des logiciels de bureautique, mais aussi en mettant leur catalogue accessible sur internet. Le développement croissant du livre numérique, et le succès qu'il rencontre aux Etats-Unis laisse à penser que la lecture numérique pourrait prendre une place non négligeable en France également. Les différents acteurs de la chaîne du livre ont d'ores et déjà posé les bases de cette nouvelle façon de lire, les éditeurs par la mise sur le marché de livres numériques, certains libraires avec l'ouverture d'un système de vente de ces livres sur leur site Web. Du côté des bibliothèques, le livre numérique peine à trouver sa place.

La bibliothèque est définie comme une « collection organisée de documents » : l'élément constitutif s'avère être, non pas le livre, ou encore le texte, mais bien le document, quelle que soit sa forme. Le livre numérique, et de façon plus large l'ensemble des ressources numériques, peut alors légitimement entrer dans les collections de la bibliothèque. Cependant la notion de livre numérique est vaste, et renferme différents types de documents. Outre la catégorisation habituelle entre fiction et documentaires, entre usuels et manuels, entre presse et roman, plusieurs critères déterminent la nature même du document numérique. L'un d'eux concerne l'existence préalable d'une version papier du document : ainsi, un texte imprimé transposé ensuite sur support numérique est appelé document numérisé, par opposition aux documents dits nativement numériques, lesquels ont été créés par et pour un support numérique.

Ce livre numérique dans sa diversité a-t-il sa place en bibliothèque ? Et surtout, sous quelles conditions peut-il être intégré aux collections ?

## **I. le rôle du livre numérique en bibliothèque**

Pour que le livre numérique trouve sa place en bibliothèque, il est nécessaire qu'il soit à la fois un atout pour la lecture et pour les bibliothèques. Aujourd'hui pointé du doigt par ses détracteurs comme responsable de la future « mort du livre », pourtant déjà prédite par Maurice Escoffier en 1933 suite au développement de la radiodiffusion et de la télévision, le livre numérique pourrait au contraire signer le renouveau de la lecture et des bibliothèques.

### **1. le numérique, nouveau moyen d'accès au document**

L'implantation des « nouvelles technologies » dans les bibliothèques est un facteur essentiel de l'évolution de celles-ci. En effet, alors que nombre de professionnels s'interrogent sur la pérennité d'une telle institution et prophétisent à nouveau la « mort du livre », et donc par conséquent celle des bibliothèques, il apparaît au contraire nécessaire de faire évoluer ces institutions, notamment en intégrant les ressources numériques aux missions et compétences de ces établissements. Selon Alain Jacquesson et Alexis Rivier, la bibliothèque numérique est désormais en réalité le moteur du développement de la profession<sup>1</sup>, donc un élément à ne pas négliger, mais plutôt à favoriser.

Le livre numérique peut donc être considéré comme pouvant légitimement entrer dans les collections des bibliothèques. Mais il est nécessaire de distinguer, dans la notion de « livre numérique », le support de son contenu. En effet, comme le soulignent Jacquesson et Rivier, « la politique de développement des collections est une question avant tout de contenu et non de support »<sup>2</sup>. Ce qui est vrai pour tous les documents physiques doit le rester pour les documents numériques, qui ne doivent pas être marginalisés ou évités en raison de leur caractère technologique. Ainsi, les collections, préexistantes ou à venir, pourront s'enrichir de cette nouvelle manière d'accéder au document qui, si elle nécessite un support numérique pour être

---

<sup>1</sup> Alain Jacquesson et Alexis Rivier, *Bibliothèques et documents numériques : concepts, composantes, techniques et enjeux*, Paris, Editions du Cercle de la Librairie, 2005 (nouvelle édition), p. 20.

<sup>2</sup> *op. cit.*, p. 331.

consultée, n'en reste pas moins un moyen d'accès au contenu informationnel ou fictionnel, au même titre qu'un livre papier.

En tant que lieu d'accès à l'information, la bibliothèque se doit de mettre en avant auprès du public l'ensemble des moyens permettant d'accéder à cette même information. Pour cela, guider les lecteurs dans l'univers relativement nouveau du document numérique est essentiel, que ce soit pour en faire la promotion ou pour démontrer qu'il ne remplacera pas les documents physiques. En effet, de nombreux lecteurs, mais aussi une partie non négligeable des professionnels, sont réticents face à cette vague technologique venue bouleverser leurs habitudes. Les raisons motivant cette réserve sont multiples : on peut évoquer l'attachement au support papier, les craintes de voir disparaître celui-ci et l'ensemble des éléments qui s'y rapportent (librairies, bibliothèques...), ou encore la méconnaissance des pratiques informatiques.

La « fracture numérique » explique de nombreuses hésitations et difficultés d'une partie du lectorat face au livre numérique. Qualifiée de générationnelle ou de culturelle, cette fracture désigne les difficultés des personnes les plus âgées à comprendre le fonctionnement des nouvelles technologies, leur intérêt et leurs possibles avantages. Ces personnes, désignées comme des « immigrants numériques », se heurtent aux « natifs numériques » (appelés plus couramment selon la dénomination anglaise, *digital native*) pour lesquels l'usage des technologies informatiques, et d'internet en particulier, sont banales, très souvent quotidiennes, et pour certains indispensables. Dans le cas du livre numérique, les réticences se cristallisent autour de l'attachement du lecteur au support papier, et de façon plus générale à la matérialité de l'objet, par opposition à la dématérialisation inhérente au livre numérique.

De plus, lire un document numérique nécessite en premier lieu un support, qu'il soit spécifique (comme la liseuse) ou plus généraliste (comme l'ordinateur), et ensuite un ou des logiciels adaptés. Enfin, une connexion internet s'avère actuellement quasiment indispensable pour se procurer un livre numérique, bien que certains

éditeurs et libraires proposent des livres numériques sur support physique achetables en librairie, sur des DVD ou des CD-Rom (comme c'est le cas pour l'*Encyclopédie Universalis*, disponible en DVD). Ces différents éléments nécessaires à l'acquisition d'un livre numérique sont souvent un frein, et la bibliothèque a alors un rôle important à jouer auprès du public, aussi bien en tant que fournisseur qu'en offrant aux usagers la possibilité de se former à ces nouvelles technologies et cette nouvelle façon de lire. En effet, certains lecteurs, lorsqu'on leur pose la question, avouent ne pas savoir de quelle façon ils peuvent se procurer un livre numérique ; les trouver en bibliothèque, avec la possibilité d'obtenir l'aide des bibliothécaires, serait alors une pratique avantageuse tant pour le lecteur que pour les bibliothèques, qui verraient alors arriver de nouveaux lecteurs.

Lire en numérique est un autre moyen d'aborder la lecture ; pour les bibliothèques, proposer des livres numériques pourrait permettre d'amener un nouveau public en ses murs, un public plus familier de l'écran d'ordinateur que du papier. En effet, si les « natifs numériques » ont l'avantage technologique sur leurs aînés, il est possible que le monde des bibliothèques et des livres leur soit plus distant, voire méconnu. Le livre numérique pourrait alors devenir, non un rival des bibliothèques, mais une porte d'entrée à celles-ci. En se posant comme passerelle entre les usagers et les ressources numériques, la bibliothèque peut (re)devenir un lieu essentiel de la lecture et de la recherche d'informations.

## **2. partage de ressources**

L'univers du Web, auquel le livre numérique est très fortement rattaché, est associé à l'idée d'un partage mondial d'informations, défiant les contraintes horaires ou géographiques, et ce notamment depuis l'avènement du « Web 2.0 ». Par conséquent le document numérique, qu'il s'agisse d'un livre à installer sur sa liseuse ou d'une revue scientifique dont on consulte en ligne un article, est lui aussi relié à ces notions d'échanges distants. En effet, un livre numérique, bien qu'il soit considéré

comme un contenu dématérialisé, possède un support physique, appelé serveur. Ce serveur peut être situé dans une zone géographique différente de celle du propriétaire du document, ainsi que de celle de l'internaute souhaitant consulter la ressource. Enfin, dans le cas des bibliothèques, l'utilisateur peut être entre les murs de la bibliothèque, chez lui, ou encore en déplacement, donnant ainsi tout son sens à la notion de consultation à distance des ressources.

Par ailleurs, les notions de partage et d'échange qui font partie de la définition du Web 2.0, ou Web participatif, s'accompagnent d'une impression de liberté d'accès à l'ensemble des contenus présents sur le Web, quels que soient le lieu et le moment, et d'une notion de gratuité. Si cette dernière est plutôt contestable et mène souvent à des comportements abusifs tels que le piratage, l'idée d'un accès à toute l'information, partout et tout le temps renvoie au «rêve d'une bibliothèque universelle» évoqué par Luc Ferry dans l'introduction à *La Révolution du livre numérique*<sup>3</sup>. En effet, le glissement d'une partie des collections du papier à l'écran, donc du physique au dématérialisé, offre aux bibliothèques la possibilité de présenter sur internet les collections concernées. La généralisation d'une telle pratique permettrait, à terme, de rassembler virtuellement les collections des bibliothèques du monde entier, ce que des dispositifs tels que le Projet Gutenberg<sup>4</sup> ou Europeana<sup>5</sup> tentent de faire à l'échelle européenne.

Le passage sur support numérique rend ainsi possible la consultation distante d'une ressource, sous réserve d'accords passés entre les établissements concernés, ou d'un accès direct pour le public à ces ressources *via* le site internet de l'établissement. Les moyens d'accès à un document sont démultipliés, de même que les établissements qui relaient l'existence de ces ressources. Cette consultation à distance des documents représente en outre un élément important dans la construction des

---

<sup>3</sup> *La révolution du livre numérique*, Luc Ferry (introduction), Odile Jacob, 2011.

<sup>4</sup> Né en 1971, le projet Gutenberg a pour ambition de « briser les barrières de l'ignorance et de l'illettrisme » en rassemblant, sur la base du volontariat, des textes issus du domaine public ; en 2011, plus de 36 000 livres sont disponibles sur le site internet.

<sup>5</sup> Créée en 2008 à l'initiative de la Commission Européenne, Europeana est une bibliothèque numérique qui vise à numériser et conserver les collections des bibliothèques, archives et musées des Etats membres.



bibliothèques numériques; en effet, unir les efforts d'un grand nombre de bibliothèques autour de ce même objectif permet à la fois un meilleur partage des techniques et des idées, et l'obtention d'un modèle pouvant se rapprocher du rêve de la bibliothèque universelle. Comme le souligne Luc Ferry, une telle bibliothèque en accès libre serait un réel progrès, tant démocratique que culturel.

Cette volonté de mettre en réseau les ressources des bibliothèques a par ailleurs été cristallisée autour de l'association « Réseau Carel : coopération pour l'accès aux ressources numériques en bibliothèque » fondée par la Bpi<sup>6</sup> en mars 2012. Selon son président Pascal Leray, l'association est pensée comme « un réseau national de compétences et d'échanges en matière de documentation électronique pour les bibliothèques publiques », et a pour but de « mutualiser l'expérience des uns et des autres en matière d'offre numérique et d'aider les bibliothèques à concevoir les services les plus adaptés aux besoins des publics desservis ». Ainsi, les bibliothèques ayant adhéré à l'association peuvent bénéficier des services du réseau pour leurs propres achats, mais aussi en termes de veille et d'évaluation des offres, notamment grâce à des partenariats entre Carel et certains éditeurs.

## **II. introduire le livre numérique dans les collections**

Le principe de la chaîne du livre numérique repose sur un schéma similaire à celui des documents papier : le bibliothécaire dispose de catalogues fournis par les maisons d'édition et les plateformes de vente de livres numériques, et décide des titres qu'il souhaite acquérir pour ses collections. Après avoir commandé les documents, il les ajoute au catalogue de la bibliothèque et les propose aux lecteurs. Cependant la réalité s'avère plus complexe, et peut nécessiter de repenser la notion de collection selon les critères propres au livre numérique.

---

<sup>6</sup> La Bibliothèque publique d'information, qui est associée au Centre Georges-Pompidou à Paris, est ouverte à tous et ne propose pas de prêt; elle est dotée d'une mission de coopération nationale entre bibliothèques.

## **1. achat et catalogage du livre numérique**

Acheter un livre numérique, pour un particulier, est une action proche de l'achat d'un livre papier sur internet ; mais pour les professionnels, les choses ne sont pas aussi simples. Pour mieux comprendre les raisons de ces disparités, il faut noter qu'il existe différentes façons, pour une bibliothèque, d'accéder aux livres numériques puis de les proposer aux lecteurs. La formule la plus simple, celle qui se rapproche le plus tant de l'achat de documents papier que de l'achat d'un livre numérique pour un simple lecteur, est celle de l'achat titre par titre ; mais, paradoxalement, il s'agit aussi de la technique la moins abordable pour les bibliothécaires. En effet, pour des raisons techniques que j'aborderai en deuxième partie, une telle procédure s'avèrerait plus contraignante pour la bibliothèque que le système de bouquets proposés par la majorité des fournisseurs.

Ces bouquets de titres consistent, pour le fournisseur, à proposer aux bibliothèques un ensemble de documents réunis par thématiques, par type de document, ou encore en fonction du public auquel les textes s'adressent. Le bibliothécaire opère alors une sélection dans le panel de bouquets lui étant proposé, en fonction des titres ou des types de documents qu'il recherche. Si une ou plusieurs offres correspondent à ses vœux, il peut alors acheter, non pas les livres eux-mêmes, mais un droit d'accès à ceux-ci, qui restent hébergés par le fournisseur. Ce droit d'accès est soumis à une durée, à la manière d'un abonnement, et est renouvelable. Si, d'un point de vue technique, ce système ôte de nombreuses contraintes aux bibliothèques (notamment en ce qui concerne l'hébergement des fichiers), pour le bibliothécaire, il est synonyme d'une perte de liberté et d'autonomie dans le choix des documents composant une collection, ainsi que pour la mission de conservation associée aux collections des bibliothèques.

Concernant la presse, les abonnements aux revues numériques sont construits sur un mode de fonctionnement similaire : les groupes de presse proposent aux bibliothèques des ensembles de titres, et le bibliothécaire souscrit un ou plusieurs abonnements aux bouquets souhaités. Cependant, l'univers de la presse présente une

différence majeure avec les autres types de parutions numériques : la plupart du temps, les abonnements numériques sont couplés aux versions imprimées. Si cette démarche des éditeurs visant à préserver leurs ventes de tirages papier est compréhensible, elle pose cependant aux bibliothèques le problème des doublons dans le catalogue. De plus, ce système s'applique essentiellement aux publications scientifiques à destination des bibliothèques universitaires, pour lesquelles les ressources numériques comportent énormément d'avantages (la possibilité de recherche par articles, par exemple) qui rendent les ressources papier presque inusitées. S'ajoute également le problème de la gestion des archives, notamment en termes de place.

Cependant, si l'ensemble des achats de livres numériques pour les bibliothèques semble construit sur l'idée d'un abonnement, donc la souscription à un droit d'accès, il s'avère qu'il n'y a pas de réelle structure fixe, ni de modèle économique et commercial précis à destination des bibliothèques. Les professionnels sont donc dans une situation floue, face à une offre en construction qui peut être amenée à évoluer.

Ces différentes offres correspondent à une demande et un type de public différent. En effet, dans les bibliothèques de lecture publique, les lecteurs recherchent généralement une lecture loisir, donc un livre numérique homothétique. L'offre la plus adaptée, du point de vue du bibliothécaire, est l'achat titre à titre ; cependant le modèle économique en cours privilégiant les plateformes proposant des bouquets de titres, les bibliothèques se tournent majoritairement vers cette solution, la plus pratique au niveau technique. Ces plateformes, inspirées des bouquets d'abonnements à des revues scientifiques (que l'on retrouve par exemple chez Elsevier<sup>7</sup>, ou encore chez Cairn.info<sup>8</sup>), fonctionnent sur le principe suivant : le fournisseur constitue un catalogue de titres, et le propose à la bibliothèque ; ce

---

<sup>7</sup> Maison d'édition néerlandais-britannique créée en 1880, acteur majeur de l'édition scientifique.

<sup>8</sup> Portail internet fondé en 2005 par quatre maisons d'édition, proposant un accès à de nombreuses revues de sciences humaines et sociales.

catalogue ne peut être modifié sur demande des bibliothécaires, et son contenu reste sous l'autorité du fournisseur, qui peut décider à tout moment d'ajouter ou retirer un ou plusieurs documents.

Il n'existe donc pas de modèle économique et commercial précis ; lors de la constitution d'une collection de ressources numériques par une bibliothèque, les négociations se font au cas par cas, en fonction des souhaits du bibliothécaire et des possibilités du fournisseur. Dans les cas des bibliothèques universitaires, il existe une structure permettant de négocier auprès d'un éditeur ou d'une plateforme au nom de plusieurs bibliothèques, qui bénéficieront ensuite collectivement des retombées de ces négociations. Il s'agit du consortium Couperin (Consortium Universitaire des Périodiques Numériques), qui regroupe près de deux cents établissements d'enseignement supérieur et de recherche, et qui a pour missions d'évaluer, négocier et organiser l'achat de ressources en fonction des besoins de ses membres. A ces objectifs s'ajoute également un travail sur les archives ouvertes et la normalisation de l'édition électronique.

Pour ce qui concerne les bibliothèques de lecture publique, on peut citer le réseau des bibliothèques de Grenoble qui, à l'instar de nombreuses autres bibliothèques, a fait le choix de la plateforme Numilog, qui est historiquement le premier fournisseur à avoir proposé des livres numériques aux bibliothèques. Mis en place en novembre 2005, donc au tout début de l'implantation de livres numériques en bibliothèque, ce nouveau service a été pensé comme « une première étape dans un processus de dématérialisation des collections dont il était déjà beaucoup question en 2005 dans les débats professionnels, mais dont on connaissait peu d'applications concrètes, faute d'offres commerciales à destination des bibliothèques », comme le souligne Annie Brigant, chargée des ressources numériques sur le réseau des bibliothèques municipales de Grenoble. Les conclusions de la mise en place d'un tel service sont majoritairement positives, mais l'offre de livres numériques sur le réseau grenoblois sera amenée à évoluer vers une formule plus facile d'accès pour les lecteurs, et laissant une plus grande autonomie aux bibliothécaires.

En accord avec cette conclusion d'Annie Brigant, j'ai pu remarquer que les professionnels rencontrés au cours de mes recherches ont un avis assez unanime sur le manque de liberté du bibliothécaire face aux fournisseurs de livres numériques. En effet, le marché du livre numérique ne fonctionne pas sur les mêmes préoccupations que les bibliothèques : soumis aux lois du marché, les professionnels du livre numérique proposent les livres ayant le plus de succès, ou du moins ceux pouvant générer des ventes importantes, au détriment de livres plus confidentiels, moins « vendeurs ». La pression économique, qui n'avait jusqu'à présent pas sa place en bibliothèque, s'ajoute donc désormais aux contraintes de mise en place d'une collection.

Cette influence des lois du marché sur la constitution des collections se traduit par une perte de maîtrise du bibliothécaire, au profit du fournisseur (lequel, dans le cas du livre numérique, est souvent l'éditeur lui-même). On peut alors considérer que l'offre éditoriale se substitue, d'une certaine manière, au travail du bibliothécaire, au détriment des objectifs premiers d'une bibliothèque, qui sont la mise à disposition auprès du public de documents et de ressources, et leur conservation. Ainsi, ce que Jacquesson et Rivier nomment les « buts de disponibilité à long terme » perdent grandement de leur sens, les choix ayant présidé au développement des fonds ne relevant plus uniquement de la volonté du bibliothécaire mais aussi des fluctuations du marché relayées par les éditeurs et les fournisseurs<sup>9</sup>. On peut donc considérer que l'offre éditoriale se substitue au travail du bibliothécaire.

## **2. pérennité des collections numériques**

La perte de maîtrise du bibliothécaire sur les collections est accompagnée d'une dépossession en ce qui concerne le document lui-même. En effet, la bibliothèque ne possède généralement pas le fichier source sur un support de

---

<sup>9</sup> Alain Jacquesson et Alexis Rivier, *Bibliothèques et documents numériques : concepts, composantes, techniques et enjeux*, Paris, Editions du Cercle de la Librairie, 2005 (nouvelle édition), p. 22.

stockage qui lui est propre, mais dans la majorité des cas ne dispose que d'un accès pour une durée donnée à une ressource hébergée sur les serveurs du fournisseur.

Les possibilités d'acquisition d'un livre numérique pour les bibliothèques sont donc, pour reprendre les diverses options présentées précédemment, l'abonnement à des groupes de presse en ligne ou des agrégateurs de presse, à des bases de données, ou l'achat de livres par bouquets de titres. La notion d'achat est cependant toute relative, puisque dans le cas des plateformes comme Numilog ou Cyberlibris, la bibliothèque ne peut acquérir définitivement les documents, mais achète un accès, renouvelable, aux livres hébergés par le fournisseur. Dans la pratique, l'ensemble des formules d'achat de livres ou parutions numériques s'apparente donc à un abonnement, qui doit être renouvelé par la bibliothèque si celle-ci souhaite conserver les titres ou publications concernées dans son catalogue. Pour Annie Brigant, responsable des ressources numériques pour le réseau des bibliothèques de Grenoble, ce modèle économique n'est pas le meilleur ; selon elle, il serait plus pertinent de souscrire à un accès en consultation illimité, plutôt qu'à un abonnement renouvelable annuellement, qui freine le développement des collections, notamment par son coût élevé.

Ce type de formule, imposée par les fournisseurs, pose aux bibliothèques le problème de la conservation des collections. En effet, ces ressources ne sont pas réellement possédées par la bibliothèque, mais soumises au renouvellement d'un abonnement. Le bibliothécaire perd alors la maîtrise qu'il est censé conserver sur les collections qu'il établit, notamment car il ne peut garantir l'accès permanent aux documents comme il peut le faire pour les collections papier. Dans le cas des parutions périodiques, les archives correspondant à la période d'abonnement de la bibliothèque restent accessibles uniquement dans le cas où l'établissement maintient son contrat avec le fournisseur. Si l'abonnement est résilié, ou n'est pas renouvelé, les archives sont perdues pour la bibliothèque, ce qui pourrait constituer un point négatif pour les revues dématérialisées face à leurs versions papier.

De plus, les éditeurs et fournisseurs restent les décideurs quant au contenu de l'offre à laquelle la bibliothèque peut souscrire. Ils peuvent ainsi retirer ou ajouter des documents, modifier l'un des titres par sa version plus récente... C'est notamment le cas pour les bases de données à destination des bibliothèques universitaires, qui proposent des manuels souvent réactualisés ou qui, pour certaines disciplines (les sciences dures en particulier), sont assez rapidement obsolètes en raison des avancées de la recherche.

Par ailleurs, on peut observer, d'un point de vue technique, que la conservation des documents est fortement dépendante de l'évolution des formats numériques et des supports matériels sur lesquels les ressources sont archivées. En effet, la notion d'obsolescence est très marquée dans le domaine du numérique, évoluant en parallèle des avancées effectuées sur les supports, les formats et les logiciels de lecture. Dans ces conditions, la question de la conservation, qui est l'une des principales missions des bibliothèques, revêt une importance capitale. On peut donc se demander si un document numérisé ou conçu aujourd'hui, enregistré sous l'un des formats actuellement en usage, et stocké sur un support aujourd'hui courant, sera toujours lisible dans une dizaine d'années !

En effet, la disparition successive de la disquette, remplacée par les CD-ROM (ou disques compacts), puis de ceux-ci, rendus obsolètes par l'arrivée des clefs USB et disques durs externes, laisse à penser qu'un sort similaire attend, à plus ou moins long terme, les supports en usage aujourd'hui. De plus, le format d'enregistrement est lui aussi soumis à des évolutions, et un document enregistré aujourd'hui sous un codage spécifique pourrait ne plus être lu dans le futur, de la même façon que certains fichiers enregistrés dans les années 1980 nous sont aujourd'hui inaccessibles. Les terminaux de lecture sont également concernés par cette obsolescence, de même que les moyens de connecter un support de stockage sur ces mêmes terminaux ; en

témoignent les évolutions des connecteurs USB, et l'incompatibilité existante entre la norme USB 2.0 en usage depuis 2000, et la norme USB 3.0 lancée en 2008<sup>10</sup>.

L'ensemble de ces interrogations sur les évolutions permanentes des technologies numériques reflète bien les problèmes liés à la conservation des documents numériques, en bibliothèque ou de façon plus générale. Dans le cas des bibliothèques, ces doutes et questionnements revêtent une importance particulière, la notion de conservation faisant partie des missions principales.

### **3. numérisation par la bibliothèque**

Les collections déjà constituées par la bibliothèque ont aussi une place dans les ressources numériques que celle-ci propose : en effet, les bibliothèques ont, dans le cadre de l'exception au droit d'auteur prévue par la loi relative aux droits d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information (mieux connue sous l'acronyme DADVSI), la possibilité de numériser un document pour des raisons de conservation ou de préservation des conditions de consultation, notamment dans le cas d'un ouvrage ancien, rare ou fragile, qui ne peut voyager ou ne peut être exposé à la lumière du jour, par exemple. Les bibliothèques peuvent alors s'équiper d'appareils de numérisation ou faire appel à des entreprises spécialisées pour transposer ces documents à l'écran. Cette pratique est cependant rigoureusement encadrée par la loi DADVSI, et ne concerne que certaines situations précises, répertoriées sous le régime des exceptions. Outre l'exception dite « obligatoire » qui concerne la « mise en mémoire temporaire de fichiers numériques représentatifs d'œuvre »<sup>11</sup> effectuée par les fournisseurs d'accès à internet pour faciliter la navigation, cette loi a mis en place trois

---

<sup>10</sup> La norme USB, ou *Universal Serial Bus* (bus universel en série), est une norme de transmission informatique en série, qui sert à connecter des périphériques à un ordinateur. Cette norme, apparue dans les années 1990, a connu deux changements majeurs, l'un en 2000 et l'autre en 2008 (2010 pour le grand public), qui concernent la vitesse de transmission des données. La rétrocompatibilité entre ces deux normes est impossible.

<sup>11</sup> article L 122-5 alinéa 6 du Code de la propriété intellectuelle.



exceptions se rapportant explicitement aux bibliothèques ou pouvant les concerner de manière détournée.

La principale situation requérant une exception aux droits d'auteur et aux droits voisins concerne la reproduction à des fins de conservation ou de préservation des conditions de consultation d'un document, « sous réserve que [les bibliothèques] ne recherchent aucun avantage économique ou commercial »<sup>12</sup> et s'applique aux bibliothèques « accessibles au public », aux musées et aux services d'archives. La mise en évidence de la notion d'ouverture au public dans les termes précis de l'article peut cependant soulever des interrogations, notamment au sujet des bibliothèques ou des centres de documentation dont le public est restreint.

La deuxième exception, si elle ne s'adresse pas directement aux bibliothèques, mais plutôt aux établissements d'enseignement et de recherche, présente néanmoins un intérêt pour celles-ci. Qualifiée d'exception pédagogique et à des fins de recherche, elle évoque la possibilité de numériser des œuvres écrites « à des fins exclusives d'illustration dans le cadre de l'enseignement et de la recherche [...] dès lors que le public auquel cette représentation ou cette reproduction est destinée est composé majoritairement d'élèves, d'étudiants, d'enseignants ou de chercheurs directement concernés »<sup>13</sup> et implique une compensation financière forfaitaire de la part de la bibliothèque auprès des ayants-droit. Les bibliothèques, au même titre que les enseignants, peuvent donc numériser des documents pour les usagers dans le cadre d'un travail de recherche, mais ne peuvent en revanche pas diffuser ces versions numériques à l'ensemble des lecteurs.

Enfin, l'exception au bénéfice des handicapés évoque directement la possibilité pour les bibliothèques de numériser des documents « en vue d'une consultation strictement personnelle de l'œuvre par des personnes atteintes d'une ou de plusieurs déficiences des fonctions motrices, physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques » et reconnues « comme empêchées de lire après correction »<sup>14</sup>.

---

<sup>12</sup> article L 122-5 alinéa 8 du Code de la propriété intellectuelle.

<sup>13</sup> article L 122-5 alinéa 3 du Code de la propriété intellectuelle.

<sup>14</sup> article L 122-5 alinéa 7 du Code de la propriété intellectuelle.

On peut par ailleurs noter que les dispositions établies par la loi DADVSI à l'égard de la copie privée restreignent grandement les possibilités de duplication d'un livre numérique pour un utilisateur individuel.

Les avantages du numérique sont nombreux concernant une telle pratique. En effet, une fois le document fragile numérisé, celui-ci peut être conservé dans les magasins de la bibliothèque et ainsi ne plus être exposé à un environnement potentiellement nuisible. Sa copie numérique prend alors le relais auprès des usagers, dans des conditions de consultation utilisant les améliorations apportées par les logiciels informatiques, comme la possibilité de grossir une partie de la page afin d'en percevoir les détails.

L'autre point fort majeur du support numérique est la possibilité d'une diffusion accrue auprès du public, tant celui inscrit dans la bibliothèque concernée, que le public distant. La valorisation de ces ressources numérisées sur le site internet de la bibliothèque, ou encore sur les réseaux sociaux, permet d'amener un nouveau public à consulter ces documents. Ces fonds souvent méconnus du grand public, en raison de la restriction de consultation liée aux conditions délicates de manipulation d'un document fragile, peuvent alors prendre un nouvel essor. Cette mise en valeur de collections spécifiques peut aussi permettre la diffusion plus large de documents patrimoniaux, ou encore de collections particulières faisant partie du fonds de la bibliothèque.

Outre leurs propres documents, les bibliothèques peuvent aussi proposer à leurs usagers la consultation de ressources numérisées par d'autres bibliothèques. La possibilité d'une « bibliothèque universelle » évoquée plus haut revêt alors un intérêt particulier, car elle permettrait la diffusion à l'échelle internationale de documents restés majoritairement confidentiels. Cette mise en commun des ressources numérisées est portée, en France, par la Bibliothèque nationale *via* sa bibliothèque numérique Gallica, qui rassemble à ce jour plus d'un million de documents en libre accès. Ce site, consultable directement par l'internaute, est aussi très souvent le point de départ de la mise en place de ressources numériques dans une bibliothèque. En

effet, les bibliothèques souhaitant proposer à leur public des documents numériques peuvent, avant de démarrer un projet de grande envergure, étudier les réactions et attentes du public face à ce type de ressource, et ainsi adapter leurs idées pour leur future bibliothèque numérique. De plus, de tels partenariats entre bibliothèques ne peuvent qu'être encouragés, car ils permettent de mettre en commun les efforts, les idées, les techniques et les ressources.

Il apparaît donc que le livre numérique représente, pour les bibliothèques, une opportunité d'assurer leur pérennité, mise à mal par l'irruption massive d'internet notamment en ce qui concerne les recherches<sup>15</sup>, ainsi que la possibilité d'intéresser un nouveau public. Véritable passerelle entre les usagers, parfois perdus face à la technologie, et cette nouvelle façon d'accéder à l'information, la bibliothèque a désormais un rôle-clef à remporter : maintenir l'intérêt pour cette forme de lecture et de recherche, en démontrant que numérique et papier ne sont pas rivaux, mais complémentaires. Cependant l'accès au livre numérique tel qu'il existe aujourd'hui ne représente pas l'« offre idéale » que les professionnels aimeraient proposer à leurs lecteurs ; les bibliothécaires sont actuellement captifs des services proposés par les éditeurs selon des lois de marché qui ne sont pas celles du monde des bibliothèques, et qui reflètent une offre insuffisamment développée, laquelle ne répond ni aux attentes des professionnels, ni à celles des lecteurs. Face à ces services en développement constant, le métier de bibliothécaire doit être repensé, pour tirer parti au mieux des contraintes qui lui sont imposées. Il ne faut par ailleurs pas oublier que la numérisation permet aux documents rares ou fragiles de trouver un nouveau support de diffusion, et peut-être de toucher un nouveau public ; comme le souligne Christian Robin, la numérisation n'est pas, à l'heure actuelle, la meilleure façon d'assurer la conservation des documents, mais peut en favoriser la diffusion<sup>16</sup>. La numérisation du

---

<sup>15</sup> Pour plus de détails sur les spécificités de la recherche numérique, voir la section III.2 de la deuxième partie.

<sup>16</sup> Christian Robin, *Les livres dans l'univers numérique*, La documentation française, 2011, p. 149

livre, qu'elle consiste à transposer le texte du papier à l'écran, ou qu'il s'agisse de création directement conçue pour le numérique, concrétise les rêves de bibliothèque universelle et accessible librement.

## Deuxième partie : mise à disposition et médiation auprès du public

La lecture numérique étant une nouvelle voie d'accès au document et à la connaissance, celle-ci peut prétendre à une place légitime en bibliothèque. En effet, l'une des missions principales des bibliothèques est de « favoriser l'accès à l'information [...] sous toutes ses formes »<sup>17</sup>. Cependant, la mise à disposition de documents numériques implique diverses modifications dans les usages, tant pour le lecteur que pour le professionnel, ainsi que dans l'équipement matériel de la bibliothèque. En effet, la lecture numérique implique des supports de lecture, une connexion à internet, un minimum de connaissances technologiques ; il pourrait donc être nécessaire de faire évoluer la bibliothèque.

Par ailleurs, il faut noter que l'usage de nouvelles technologies implique une nouvelle façon de valoriser le document et de le rendre accessible au public. Le rôle de médiateur du bibliothécaire se révèle indispensable dans l'univers du numérique. Mais les professionnels eux-mêmes sont-ils prêts à inclure le numérique dans leurs pratiques personnelles comme dans les collections dont ils sont responsables ? Si la bibliothèque doit devenir, comme le préconisent Alain Jacquesson et Alexis Rivier, une « passerelle entre des usagers et des ressources distantes »<sup>18</sup>, les bibliothécaires doivent être à même de guider ces usagers. Plus récemment, Christian Robin qualifiait la bibliothèque d' « intermédiaire » entre le public et l'offre numérique dont elle se fait l'agrégateur<sup>19</sup>.

---

<sup>17</sup> Site internet du réseau des bibliothèques municipales de Grenoble (<http://www.bm-grenoble.fr/632-histoire.htm>).

<sup>18</sup> Alain Jacquesson et Alexis Rivier, *Bibliothèques et documents numériques : concepts, composantes, techniques et enjeux*, Paris, Editions du Cercle de la Librairie, 2005 (nouvelle édition), p. 20.

<sup>19</sup> Christian Robin, *Les livres dans l'univers numérique*, La documentation française, 2011

Cependant, pour pouvoir fournir une offre satisfaisante pour les deux parties, les bibliothécaires doivent trouver leurs repères dans un univers en construction, aux règles encore floues. Le livre numérique lui-même n'est pas clairement défini, tant dans les esprits que dans le vocabulaire : est-il un document immatériel, est-il indissociable de son support électronique ? Par ailleurs, les bibliothèques ont à établir de nouvelles règles pour cette nouvelle manière de prêter un document. Enfin, il ne faut pas oublier que si les bibliothécaires peinent à attribuer sa place au livre numérique, les lecteurs aussi sont perdus face à ce nouveau média ; le rapport au lecteur s'en trouve modifié.

## **I. document ou support ?**

Dans l'usage courant, le terme de « livre numérique » se rapporte en même temps au texte et au support de lecture. Ces deux éléments, liés par leur relation de contenu à contenant, ont pourtant chacun leur propre dénomination, comme le montre la définition extraite du *Grand dictionnaire terminologique*<sup>20</sup> : le terme de « livre numérique » désigne le texte, le contenu ; le « livre électronique » renvoie au terminal de lecture, le contenant. Les deux ont-ils leur place en bibliothèque ?

### **1. place de la liseuse en bibliothèque**

Il existe de nombreux supports permettant la lecture d'un livre numérique. Le plus connu est la liseuse, également appelée livre électronique, ou encore e-book, selon la terminologie anglo-saxonne. Ce terminal, pensé comme la transposition la plus exacte possible du livre papier, a été conçu pour faciliter la manipulation et la lecture, *via* notamment ses caractéristiques techniques et ses fonctionnalités. On peut ainsi citer la taille de son écran, proche du format d'un livre de poche, qui permet un affichage page par page et une navigation au sein du texte rappelant le feuilletage

---

<sup>20</sup> Outil de référence en langue française rédigé par l'Office québécois de la langue française, équivalent québécois de l'Académie française. Celle-ci n'ayant pas encore ajouté l'entrée « livre numérique » dans son dictionnaire, actuellement en cours de réactualisation, j'ai utilisé le *Grand dictionnaire terminologique* comme référence.

manuel d'un livre papier. Parmi ses autres points forts, qui tendent à placer la liseuse comme outil de lecture sinon supérieur au papier, du moins permettant une adaptation non négligeable aux préférences du lecteur, on peut noter la possibilité de modifier la taille de la police d'écriture, ce qui en fait un argument de poids à destination des lecteurs ayant des problèmes de vue. De plus, les liseuses utilisent la technologie de l'encre électronique, dont le rendu en noir et blanc se rapproche de l'impression sur papier, et offre un confort de lecture optimal ; des recherches et essais sont en cours pour étendre cette technique à l'affichage en couleurs.

Face à la liseuse, on peut trouver les tablettes, dont les fonctionnalités recoupent celles de l'ordinateur, tout en y ajoutant un format plus facilement transportable et une interface tactile. Souvent utilisée pour la lecture nomade, la tablette a pour atout principal son écran, dont la taille se rapproche de celle d'un magazine et qui permet un affichage en couleurs. Elle permet par ailleurs à l'utilisateur de se connecter à internet, donc d'accéder à la presse en ligne. Pour les auteurs et éditeurs, une connexion à internet offre la possibilité d'exploiter de nombreux éléments propres aux technologies numériques, comme le multimédia ou les hyperliens, ce qui ajoute à la création une dimension nouvelle, permettant par exemple de publier des livres enrichis de contenus variés. La lecture sur ce type d'écran rétro-éclairé peut cependant être une gêne.

Ces deux supports, s'ils sont les plus connus, ne sont cependant pas les seuls terminaux permettant la lecture de livres numériques. En effet, les ordinateurs, au même titre que les tablettes, offrent la possibilité de lire tant la presse sur internet que les livres, sous réserve d'avoir installé le logiciel adéquat. Cependant l'ordinateur est plus souvent associé à un travail de bureautique ou à des pratiques plus sédentaires, même si les ordinateurs portables et ultra-portables mettent en avant leurs atouts nomades. L'ordinateur peut représenter un premier accès au livre numérique, notamment car il est un outil informatique aujourd'hui très répandu (au troisième trimestre 2011, près des trois-quarts des foyers français étaient équipés d'un ordinateur, selon l'étude « Référence des équipements multimédias » effectuée par

GFK/Médiamétrie<sup>21</sup>). Le confort de lecture correspond, pour l'écran, à celui d'une tablette, mais le poids et la taille n'en font pas un outil parfaitement adapté.

On peut également citer les téléphones portables, tout particulièrement les *smartphones* dont l'écran large et la conception facilitant l'accès au Web permettent une lecture relativement aisée, similaire au confort d'une tablette mais d'une taille plus réduite. Très présent auprès des jeunes de 18 à 24 ans, et fortement prisé par les 25-30 ans, ce type de téléphone représente une alternative à la liseuse qui doit être prise en compte par les professionnels du livre numérique. Pour les bibliothèques, il peut être intéressant d'informer les lecteurs de cette possibilité de lecture numérique sur un outil déjà bien intégré aux pratiques technologiques quotidiennes, et notamment aux usages nomades du Web.

Enfin, un dernier support assez méconnu : les consoles de jeux portables. En effet, si leur usage premier est le jeu vidéo, des accords passés en 2010 entre l'éditeur Gallimard et la firme Nintendo ont ouvert la voie à la lecture numérique sur ce support. Dans le cadre de ce partenariat, une cartouche de jeu renfermant une centaine de livres conçus pour être lus sur la Nintendo DS a été créée et commercialisée en mars 2010. Les consoles de jeux sont donc bel et bien un support pour le livre numérique. Son aspect ludique et son cœur de cible adolescent peuvent être un atout pour la présentation du livre numérique en bibliothèque. On peut cependant noter que, si elles semblent à première vue réservées aux enfants et adolescents, les jeux créés au cours de la dernière décennie visant un public plus adulte ont favorisé l'élargissement du public cible.

Dans le même esprit ludique, et tout autant intégré aux usages nomades et technologiques, on peut aussi citer les baladeurs mp3 à écran tactile, d'un maniement proche de la tablette, mais d'un format plus réduit. Ce support est en outre généralement plus abordable en termes financiers, et les adolescents peuvent apprécier la possibilité de cumuler plusieurs usages sur un même outil.

---

<sup>21</sup> « Les ordinateurs restent au cœur de l'équipement multimédia des français » in *Numerama*, 3 novembre 2011, page consultée le 16 août 2012 (<http://www.numerama.com/magazine/20434-les-ordinateurs-restent-au-coeur-de-l-equipement-multimedia-des-francais.html>)



Ces différents supports n'étant pas tous connus du public, ou du moins leur possible fonction de terminal de lecture numérique, il appartient à la bibliothèque de les présenter comme tels aux usagers. Le rôle de médiation du bibliothécaire est plus que jamais nécessaire, et peut même donner un nouveau souffle à ces institutions dont, pour certains critiques, la mort est prophétisée dans ce que Georges Perrin, inspecteur général des bibliothèques, qualifie de « rumeurs persistantes »<sup>22</sup>. Jacquesson et Rivier voient d'ailleurs dans le numérique, et le livre numérique en particulier, un « moteur » du développement de la profession<sup>23</sup>. Pour cela, on peut envisager de présenter, au sein de la bibliothèque, quelques uns des supports précédemment cités, et de les mettre à disposition du public, soit pour une consultation sur place, soit pour un emprunt.

Des expérimentations autour de ce support ont été mises en place dans plusieurs bibliothèques et médiathèques en France ; on peut citer le Salon de lecture numérique ouvert dans la bibliothèque de Rennes, qui propose aux lecteurs de manipuler des liseuses, des tablettes, des consoles de jeux et des lecteurs mp3 à écran tactile. Pensé comme un « espace de découverte », ce salon de lecture n'offre pas la possibilité d'emprunter les supports, mais permet une première approche de l'univers du livre numérique, encadrée par des professionnels. En outre, les lecteurs peuvent comparer les différents appareils, tester la lecture numérique, sans pour autant devoir acheter eux-mêmes une liseuse ou une tablette, tout en bénéficiant des conseils des professionnels de la lecture que sont les bibliothécaires.

L'exemple de Rennes est cependant assez rare, la majeure partie des bibliothèques proposant des liseuses ayant préféré une formule de prêt s'appuyant sur celle appliquée aux livres papier. Ainsi, la médiathèque de l'Astrolabe, à Melun, dispose depuis septembre 2011 de dix liseuses de trois marques et modèles différents que les lecteurs peuvent emprunter dans le cadre de leur abonnement à la

---

<sup>22</sup> Georges Perrin, « Entre publics et territoires », in BBF, 2010, n° 2, p. 47-50

<sup>23</sup> Alain Jacquesson et Alexis Rivier, *Bibliothèques et documents numériques : concepts, composantes, techniques et enjeux*, Paris, Editions du Cercle de la Librairie, 2005 (nouvelle édition), p. 20.

médiathèque. Le contenu de ces liseuses a été préalablement sélectionné par les bibliothécaires : environ deux cent cinquante titres, des classiques aux livres plus récents. De plus, des ateliers ont été mis en place pour permettre au lecteur de se familiariser avec le matériel.

Les bibliothèques des Yvelines et du Val d'Oise ont également des liseuses à leur catalogue. Celles-ci contiennent une sélection d'une vingtaine de titres effectuée par les bibliothécaires parmi les livres numériques du domaine public, donc majoritairement des classiques, et des parutions de la rentrée littéraire. Les modalités de prêt sont là encore similaires à celles des autres documents. Pour ce qui concerne le bilan, celui-ci est plutôt nuancé : après dépouillement du questionnaire soumis aux emprunteurs par la bibliothèque, si les lecteurs, qui sont majoritairement des lectrices de la tranche d'âge 35-44 ans, sont assez enthousiastes, le service est perçu comme une découverte, mais ne semble pas convaincre pour une utilisation fréquente. Pour les bibliothécaires, le numérique n'a pas vocation à remplacer le papier, mais est pensé comme un complément<sup>24</sup>.

Enfin, en Savoie, la Bibliothèque Départementale de Prêt a mis en place en automne 2011, dans vingt-deux bibliothèques de son réseau, un système de prêt de liseuses pré-chargées d'une trentaine de livres. Le responsable du service réseau numériques et évaluations, Alain Tachet, considère que « le prêt de liseuses en bibliothèques reste un modèle à construire » d'autant qu'il « reste beaucoup à faire pour améliorer l'offre éditoriale numérique »<sup>25</sup>.

Il apparaît donc que, si le livre numérique a bien sa place en bibliothèque, la question reste ouverte pour les supports. En effet, lors du prêt de DVD ou de logiciels sur CD-ROM, le support de lecture n'est pas proposé en emprunt ; cependant dans certains établissements, les usagers peuvent regarder les films sur place, ou encore jouer aux jeux vidéo dans un espace dédié (la médiathèque José Cabanis de Toulouse

---

<sup>24</sup> Article paru sur le site internet du Motif, observatoire du livre et de l'écrit en Ile-de-France, le 28 juin 2011, page consultée le 18 avril 2012 (<http://www.lemotif.fr/fr/actualites/bdd/article/1354>).

<sup>25</sup> Bruno Texier, « Liseuses en bibliothèque, le rendu du prêt » in *Archimag*, mars 2012, n°252.

s'est récemment dotée d'une console Wii que les usagers de la bibliothèque peuvent utiliser dans une salle réservée). On peut donc logiquement supposer que dans le cas du livre numérique, seul le prêt du document relève de la bibliothèque, et non celui d'une liseuse ou d'une tablette. Dans le cadre de la mission de médiation des bibliothèques, il est cependant important de présenter aux lecteurs les différents terminaux de lecture existant, que ce soit grâce à des ateliers d'initiation ou de formation, ou par l'intermédiaire d'espaces dédiés au sein de la bibliothèque.

Le prêt de liseuses et autres supports n'est pour autant pas à exclure totalement, mais pourrait être repensé pour dépasser le simple prêt d'un objet unique renfermant plusieurs dizaines de documents. Il pourrait ainsi être intéressant pour les bibliothécaires de créer des sélections, des collections exclusivement numériques sur des thématiques particulières, ou en lien avec l'actualité, qu'elle soit locale ou nationale, culturelle ou politique... La liseuse pourrait alors devenir un nouveau support pour les bibliothécaires, une nouvelle façon d'aborder le métier.

## **2. intégration au fonds de la bibliothèque**

Pour les bibliothèques, proposer des livres numériques n'impose pas l'achat et le prêt de supports ; le document lui-même n'est en réalité que le contenu, la tablette ou la liseuse n'étant qu'un moyen d'accéder à ce contenu. Les expérimentations menées dans différentes bibliothèques ayant démontré une curiosité certaine, et un intérêt parfois assez marqué pour les livres numériques, on peut considérer que la lecture numérique a un avenir possible au sein des bibliothèques. Les conclusions de la bibliothèque de la ville de Sainte-Julie au Québec, suite à la mise en place du prêt de liseuses dotées d'une trentaine de titres, sont que si l'expérience permet aux usagers comme au personnel de découvrir une nouvelle façon de lire, il semble plus intéressant pour la bibliothèque de concentrer ses efforts sur un prêt de contenu, donc de livres numériques en prêt chronodégradable<sup>26</sup>. Les livres numériques, en tant que

---

<sup>26</sup> Pour plus de détails, voir l'article de Marie-Hélène Parent, « Petite histoire du prêt d'une liseuse à la bibliothèque municipale de Sainte-Julie » in *Revue Argus*, volume 39, n°3, mai 2011.

fichiers à télécharger, sont donc une compétence à développer pour les bibliothèques. Pour cela, les bibliothécaires disposent d'un panel d'offres pouvant répondre à différents besoins et concerner des publics variés.

Dans le cas d'une bibliothèque universitaire, les outils privilégiés seront principalement les bases de données, les abonnements aux revues scientifiques, et les bouquets proposés par les éditeurs de manuels et livres de référence. Ainsi, le Service Interétablissements de Coopération Documentaire (SICD) 2 de Grenoble<sup>27</sup> a souscrit des abonnements annuels à la plate-forme Cairn.info, qui propose un accès aux collections *Que sais-je* des Presses Universitaires de France, et *Repères* des éditions La Découverte. Les revues scientifiques font également partie des ressources numériques les plus utilisées en milieu universitaire ; le SICD 1 de Grenoble a d'ailleurs rassemblé l'ensemble de ses abonnements sous l'intitulé g@el (Grenoble Accès En Ligne).

En ce qui concerne les bibliothèques de lecture publique, le livre numérique est majoritairement introduit *via* l'abonnement de la bibliothèque à des plateformes proposant des bouquets de titres.

L'intégration au catalogue des documents numériques est construite sur les mêmes exigences que le catalogage des livres papiers et autres documents déjà présents en bibliothèque, c'est-à-dire une liste de critères tels que le titre de l'ouvrage, l'auteur, l'éditeur, mais aussi le nombre de pages et la taille du livre, lesquels sont compilés dans une fiche informatique, généralement au format UniMarc. Un code à barres est ensuite associé au document et à sa fiche, puis le livre se voit attribuer sa cote (selon la classification décimale Dewey) et est ensuite mis en rayon. On peut donc constater que la pratique du catalogage étant étroitement associée à l'univers du

---

<sup>27</sup> L'université de Grenoble, qui comprend six établissements, est dotée sur son campus de Saint-Martin d'Hères de deux bibliothèques universitaires appelées Service Interétablissements de Coopération Documentaire (abrégé en SICD). La première, le SICD 1, regroupe les bibliothèques scientifiques et médicales de l'université Joseph Fourier et du groupe Grenoble INP ; le SICD 2 rassemble les bibliothèques de droit, de lettres, de sciences humaines et sociales et de langues des universités Pierre Mendès-France et Stendhal.

numérique, l'arrivée des livres numériques dans les bibliothèques est facilitée, en ce qui concerne les outils et savoir-faire d'identification des documents.

Il s'avère cependant nécessaire de tenir compte de certains usages propres au référencement des documents numériques sur le Web, notamment le système des métadonnées. Cette pratique, similaire au catalogage habituellement pratiqué par les bibliothécaires, consiste à rassembler différentes données significatives se rapportant au document, telles que le titre, le sujet, le créateur, le format, ou encore l'adresse à laquelle est disponible le document. Si la plupart des éléments sont communs aux deux procédés, des différences sont à noter : en effet, la localisation *via* une adresse internet ainsi que le format du fichier, pour ne citer qu'eux, font partie intégrante du document lui-même, mais n'existent pas pour les documents matériels.

De plus, on ne trouve pas la même granularité entre les critères de catalogage des bibliothèques et ceux concernant les métadonnées en usage sur le Web. La notion de granularité, que l'on peut définir comme la structuration de l'information en différents niveaux de détails, correspond en bibliothéconomie au découpage d'un document selon sa structure, qu'elle soit implicite ou explicite. Ainsi, le lecteur peut trouver plus facilement l'information qu'il recherche. Cependant, les différents niveaux de granularité utilisés pour les documents physiques ne sont pas aussi précis que ceux employés dans les métadonnées ; les textes numériques sont généralement découpés plus finement. Les revues numériques possèdent le critère de référencement par articles, les manuels celui des chapitres, voire parfois des sous-parties... Cette précision plus importante dans les métadonnées est directement liée aux pratiques de lecture numérique<sup>28</sup>, mais se rapporte aussi, dans le cas des bibliothèques universitaires, au mode de travail des chercheurs, pour qui un accès plus ciblé à l'information recherchée est un gain de temps. Un référencement affiné permet par ailleurs une précision non négligeable dans les bibliographies ou les comptes-rendus de recherches.

Ces deux pratiques de référencement des documents ne doivent pas être placées en opposition, et aucune ne peut être considérée comme supérieure à l'autre.

---

<sup>28</sup> Pour plus de détails sur les spécificités de la lecture numérique, voir partie 2, III, 2.

Toutes deux sont justifiées dans leur contexte, et rien ne s'oppose à un développement parallèle des deux pratiques de catalogage. Selon Jacquesson et Rivier, les deux usages en cours pourraient plutôt être développés de façon complémentaire.<sup>29</sup> Cependant, si les deux méthodes sont proches et pourraient cohabiter, la tâche des bibliothécaires serait plus complexe et des problèmes de compatibilité pourraient apparaître.

A ces questions de compatibilité entre le format en usage dans les bibliothèques, et celui adopté pour les documents circulant sur internet, s'ajoute un autre obstacle : la difficulté à mettre en commun le catalogue interne à la bibliothèque, et les fiches concernant des ressources extérieures à cette même bibliothèque. En effet, les bases de données, plateformes et autres abonnements donnent accès à des documents qui ne font pas physiquement partie des collections de la bibliothèque, et dont l'hébergement se fait sur des serveurs externes à celle-ci. Actuellement, les lecteurs n'ont d'autre choix que de rechercher le document dans le catalogue de chaque base ou plateforme à laquelle la bibliothèque est abonnée.

Pour permettre une recherche unique, *via* un catalogue unique, il faudrait que le bibliothécaire transfère une à une les notices de l'ensemble des documents concernés (sous réserve que le fournisseur les lui communique) dans la base de données de la bibliothèque, les ajoute en créant ce que l'on appelle des exemplaires fictifs, et vérifie manuellement la cohérence de son nouveau catalogue. Ensuite, le bibliothécaire aurait à surveiller les possibles changements (remplacement d'un document par sa version réactualisée, suppression d'une ressource jugée obsolète par l'éditeur...) effectués par le fournisseur, pour pouvoir effectuer les modifications nécessaires sur le catalogue de sa bibliothèque.

Outre le temps passé sur une telle manipulation, la gestion d'un tel catalogue, comprenant des ressources sur lesquelles les bibliothécaires n'ont pas une réelle maîtrise, relèverait donc d'un travail titanesque. De plus, ajouter les notices relatives

---

<sup>29</sup> Alain Jacquesson et Alexis Rivier, *Bibliothèques et documents numériques : concepts, composantes, techniques et enjeux*, Paris, Editions du Cercle de la Librairie, 2005 (nouvelle édition), p. 342

aux ressources numériques implique de les retirer si la bibliothèque suspend son abonnement à la plateforme ou à la base de données, retrait qui est lui aussi contraignant.

Face à ces difficultés techniques, les bibliothécaires tentent de trouver des solutions alternatives, qui permettraient de rechercher des documents dans le catalogue interne de la bibliothèque mais aussi, dans le même temps, parmi les ressources numériques. Les bibliothèques universitaires de Grenoble travaillent actuellement sur un projet de moteur de recherche fédéré, qu'Héloïse Faivre-Jupile, conservateur en charge des ressources numériques pour le SICD2 de Grenoble, résume en ces termes : « une interface unique permettant de tout interroger (catalogue classique, catalogue des revues électroniques, et l'ensemble des bases), donc de faire une recherche au sein de l'ensemble des collections des deux bibliothèques ». La recherche serait donc simplifiée pour les utilisateurs, et l'intégration des titres numériques au catalogue deviendrait facultative, voire inutile.

Dans le cas des bibliothèques de lecture publique, l'intégration des ressources numériques au catalogue de la bibliothèque peut être plus simple que pour les bibliothèques universitaires. Le réseau de lecture publique de la ville de Grenoble, qui propose des livres numériques accessibles sur la plateforme de l'agrégateur Numilog, a pu inclure les notices fournies par Numilog, lesquelles sont désormais accessibles *via* l'OPAC (Online Public Access Catalog, version visible pour les lecteurs du catalogue de la bibliothèque), et renvoient au document par un hyperlien amenant sur la plateforme.

Si le choix d'un abonnement à des bouquets de titres hébergés par le fournisseur ne demande que l'intégration des documents au catalogue, il en va autrement pour les livres achetés individuellement ou ceux numérisés par la bibliothèque elle-même. De nombreuses contraintes techniques et matérielles entrent en jeu, ce qui explique le choix majoritaire des bibliothèques pour des agrégateurs hébergeant eux-mêmes les livres. En effet, pour une bibliothèque,

héberger ses propres documents numériques implique de disposer d'un serveur Web, ou de louer un service d'hébergement, et d'affecter un ou plusieurs membres de l'équipe à la mise en place et la maintenance du service. Les fichiers doivent ensuite être accessibles pour le public, donc la bibliothèque doit se doter d'une interface, généralement couplée au site Web, qui permettra la recherche de documents. Ces livres stockés par la bibliothèque elle-même sont cependant plus facilement gérables par les bibliothécaires, qui possèdent la ressource elle-même et non plus seulement un accès, et peuvent être directement catalogués aux côtés des ressources physiques.

Dans le cas de l'abonnement à une ressource extérieure, qu'il s'agisse d'un bouquet de presse, d'une plateforme ou d'une base de données, l'hébergement est géré par le fournisseur. La bibliothèque, pour rendre accessibles les documents, doit donc les mettre en valeur auprès du public, que ce soit par l'intégration au catalogue ou en ajoutant à son site internet une interface d'accès au site hébergeant la ressource.

Quelle que soit la solution retenue pour acquérir et intégrer des livres numériques, et surtout quelle que soit la source du document (serveur propre à la bibliothèque, ou plateforme gérée par l'éditeur ou l'agrégateur), ces ressources doivent être traitées « comme les documents traditionnels, avec les mêmes systèmes informatique et descriptif, au sein d'une base unique »<sup>30</sup>.

### **3. cas particulier : la création numérique**

Si, dans le cas du livre numérique homothétique, ou encore pour les articles scientifiques, la distinction est claire entre le texte et le support, ce n'est pas le cas pour l'ensemble de la production textuelle numérique. En effet, l'influence du numérique sur le monde littéraire ne concerne pas seulement le livre en tant qu'objet

---

<sup>30</sup> Alain Jacquesson et Alexis Rivier, *Bibliothèques et documents numériques : concepts, composantes, techniques et enjeux*, Paris, Editions du Cercle de la Librairie, 2005 (nouvelle édition) p. 331



fini, mais porte aussi sur la création même du texte littéraire. Remarquable notamment dans les travaux de certains courants d'avant-garde, la poésie tout particulièrement, l'emploi d'outils informatiques s'est généralisé dans les années 1980-1990, grâce à l'arrivée de logiciels de traitement de textes et de mise en forme, mais aussi de gestion du son et de l'image, mettant la création à portée de tous. Les années 2000 et la banalisation d'internet ont ensuite facilité les échanges autour de la création numérique, et démultiplié les possibilités créatrices, notamment avec l'insertion de multimédia et de navigation hypertexte au cœur de l'œuvre.

Dans le cas de ce que l'on appelle de façon généraliste la « création numérique », le document et le support sont interdépendants, depuis la création jusqu'à la lecture. Pour le poète hongrois Tibor Papp, l'ordinateur n'est pas seulement un outil de création, il représente « l'espace vital de l'œuvre ». Il devient alors nécessaire pour la bibliothèque de se doter de supports à mettre à disposition des usagers, pour du prêt ou pour une consultation en salle. La question du prêt de ce type d'œuvres est par ailleurs complexe, car la plupart des créations sont consultables uniquement en ligne, et impliquent donc une connexion à internet tout au long de la lecture. Selon Isabelle Krzywkowski, « à l'heure actuelle, les œuvres multimédias ou conçues pour le Web interdisent de toutes façons toute autre réalisation que numérique »<sup>31</sup>. Les bibliothèques qui souhaitent constituer une collection consacrée à la création numérique, ou inclure des œuvres relevant de cette catégorie à des collections existantes, doivent donc auparavant acquérir des supports adaptés, permettant la consultation de documents multimédias et en couleurs, ainsi que l'accès à internet.

Cependant, l'un des éléments apportés par le numérique dans la création littéraire et artistique remet en cause la pertinence du prêt de ce type d'œuvres en bibliothèque. En effet, avec le développement du Web 2.0, les possibilités

---

<sup>31</sup> Isabelle Krzywkowski, *Machines à écrire : littérature et technologies du XIXe au XXIe siècle*, Grenoble, Ellug, 2010, p. 244.

d'interaction se sont démultipliées, notamment, dans le cas qui nous intéresse, la communication entre l'auteur et le lecteur, voire l'influence du lecteur sur l'œuvre. Ainsi, de nombreux récits interactifs ont vu le jour, comme dans *Apparitions inquiétantes* d'Anne-Cécile Brandenbourger<sup>32</sup>, web-roman mêlant les styles policier et science fiction, et dans lequel le lecteur progresse en cliquant sur l'un des liens émaillant le texte. De passif, le lecteur devient actif, « partie prenante de la réalisation : c'est lui qui choisit le parcours, qui fournit éventuellement des éléments manquants »<sup>33</sup>; chaque lecture est donc unique, produisant un récit nouveau au lecteur, qui ne sera jamais exactement le même que celui des autres lecteurs.

Dans ces conditions, quelle place peut être attribuée à la création numérique en bibliothèque ? Il aurait été intéressant de recueillir les avis des professionnels sur ce sujet ; malheureusement, les personnels des bibliothèques que j'ai pu rencontrer n'ont pas pu me donner de réponse précise, principalement en raison de l'absence de création numérique dans les collections. Pour certains d'entre eux, ce type de création leur était de plus inconnu.

Enfin, il faut souligner que ce type de création repose souvent sur de l'auto-édition, ou du moins une mise en ligne faite par l'auteur sur son propre site internet ou un site dédié. Les bibliothèques désireuses de proposer ce type de document sont donc face à des interlocuteurs individuels, et non une maison d'édition ou un agrégateur proposant un catalogue, une offre structurée qui serait en outre adaptée aux bibliothèques, notamment pour les questions de droits de diffusion et de prêt. La possibilité de créer des collections exclusivement dédiées à la création numérique n'est cependant pas à exclure, mais nécessite le lancement de projets en partenariat avec les auteurs-diffuseurs. La conservateur Héloïse Faivre-Jupile, du SICD 2 de Grenoble, m'a d'ailleurs confié qu'il « serait intéressant de développer ce type d'offre » si des offres adaptées aux bibliothèques étaient conçues.

---

<sup>32</sup> Anne Cécile Brandenbourger, *Apparitions inquiétantes*, éditions oohoo.com, 2000 (version définitive), [http://web.archive.org/web/20060523152953/www.anacolthe.com/index\\_passe.html](http://web.archive.org/web/20060523152953/www.anacolthe.com/index_passe.html)

<sup>33</sup> Isabelle Krzywkowski, *Machines à écrire : littérature et technologies du XIXe au XXIe siècle*, Grenoble, Ellug, 2010, p. 228.

## **II. conditions de prêt du document**

Outre les questions d'hébergement et de catalogage, le prêt de livres numériques, comme l'ensemble des prêts en bibliothèque, doit être soumis à des critères de durée. Mais dans le cas des documents numériques s'ajoutent aussi la question des modalités de consultation, et celle du contrôle des bibliothécaires sur le prêt de ces documents.

### **1. accessibilité**

La question des possibilités de consultation fait partie des plus importantes. Tout d'abord, en tant que bibliothèque de prêt, l'établissement se doit de mettre en place des conditions d'accès au document, qui reprennent le schéma du prêt de documents physiques. L'identification du lecteur en tant qu'abonné à la bibliothèque est, dans la majorité des cas, un élément prioritaire. D'un point de vue technique, le contrôle de l'accès peut se faire de plusieurs façons : la première, et la plus restrictive, consiste à permettre l'accès aux ressources uniquement depuis un poste informatique appartenant à la bibliothèque. Une deuxième possibilité est construite sur le même principe, étendu aux lecteurs : il s'agit pour le site internet hébergeant la ressource de reconnaître l'utilisateur autorisé *via* l'adresse IP de son ordinateur, sorte de « carte d'identité » propre à chaque machine. Une troisième méthode repose sur l'identification du lecteur avant l'accès aux documents, *via* son numéro d'abonné à la bibliothèque, couplé à un mot de passe de son choix. Il s'agit là de la solution majoritairement retenue par les bibliothèques, car la plus logique et la plus simple à mettre en place.

Le réseau des bibliothèques municipales de Grenoble a choisi l'identification individuelle de chaque lecteur auprès de l'agrégateur. En effet, la reconnaissance automatique de l'utilisateur aurait demandé un transfert des identifiants de l'ensemble des adhérents sur la plateforme Numilog par la bibliothèque, pour une consultation des ressources qui ne concerne pas la totalité des usagers. Les bibliothécaires ont donc préféré demander aux adhérents souhaitant emprunter des livres numériques de

remplir un formulaire de pré-inscription, qui est ensuite vérifié et validé. Cependant Annie Brigant pointe du doigt une contrainte qui peut être gênante pour les lecteurs : « à chaque renouvellement de l'inscription en bibliothèque, l'utilisateur doit également faire la démarche de renouveler son inscription à Numilog ». Les partenariats entre bibliothèques et fournisseurs semblent donc nécessiter quelques ajustements.

La restriction des accès aux seuls abonnés de la bibliothèque permet, pour les bibliothécaires, d'obtenir des statistiques de consultation, et par la suite d'ajuster leur offre en fonction de la demande des lecteurs. Cependant cet accès contrôlé semble être en contradiction avec les pratiques habituelles des bibliothèques : en effet, les collections physiques sont, pour la majorité des bibliothèques, en accès libre pour tous, sans que l'abonnement soit nécessaire ; seul le prêt nécessite une carte de lecteur. Dans ce cas, doit-on ouvrir à tous l'accès aux ressources numériques distantes ? Pour de nombreux fournisseurs, la réponse à cette question semble être fermement négative ; du côté des professionnels, il semblerait qu'elle peine à apparaître.

Après la question du contrôle des accès, vient celle des conditions de consultation, qui peut se résumer en deux possibilités. La première est celle du téléchargement du document, de la plateforme du fournisseur vers l'ordinateur du lecteur. Comme pour l'achat d'un livre numérique par un particulier, le téléchargement permet de lire le livre hors connexion et, selon les restrictions imposées par le fournisseur, sur un ou plusieurs terminaux de lecture. Si ce téléchargement est à caractère définitif lors de l'achat par un particulier, la bibliothèque peut, en accord avec l'agrégateur, définir une durée de consultation, au-delà de laquelle le livre téléchargé ne peut plus être lu. Cette restriction, pensée comme la transposition du prêt de documents physiques en bibliothèque aux documents numériques, a été baptisée « prêt chronodégradable ». Ce système fonctionne grâce à des DRM, petits programmes informatiques faisant partie intégrante du fichier numérique ; il faut cependant noter que ces DRM ne sont pas

limités à cet usage, mais ont de multiples applications. En ce qui concerne le format de fichier, il s'agit des formats lisibles sur une liseuse ou un ordinateur (en passant dans ce deuxième cas par un logiciel dédié), comme l'EPUB<sup>34</sup> ou le PDF<sup>35</sup>.

Le téléchargement des livres numériques est généralement employé dans les bibliothèques de lecture publique, et la durée du prêt est alignée sur celle des documents physiques. Le désavantage majeur de ce mode de consultation réside par ailleurs dans cette volonté, souvent venue des fournisseurs, de calquer le système de prêt sur celui des documents matériels : le livre numérique est considéré indisponible lorsqu'il a été téléchargé par un lecteur, comme le serait un livre papier emprunté en bibliothèque. Pour le prêter simultanément à plusieurs lecteurs, il faut en acheter des copies virtuelles, ce qui est contraire à ce que l'on pourrait attendre de l'univers numérique, et n'est aucunement justifié par de possibles contraintes techniques, bien au contraire ! Les bibliothécaires que j'ai pu rencontrer mettent en cause, à ce sujet, la trop forte influence des logiques de marché qui n'ont pas leur place en bibliothèque.

La deuxième possibilité est celle de la lecture en ligne, ou *streaming*. Le document est consultable *via* un navigateur internet, sur le site de l'agrégateur. Les fichiers sont proposés généralement au format HTML<sup>36</sup>, donc sous la forme d'une page Web, ou au format PDF. L'un comme l'autre permettent une navigation aisée au cœur du document, bien que le langage HTML s'y prête plus facilement. Le système de lecture en ligne est très employé pour les bouquets de presse et les bases de données à destination d'un public universitaire et de chercheurs. S'y ajoute la plupart du temps la possibilité de rechercher, au sein des publications, des articles ou des chapitres précis, grâce à un moteur de recherche interne à la plateforme ; le haut niveau de granularité des métadonnées du document numérique est entièrement justifié par ces possibilités accrues de recherche, qui ne peuvent fonctionner avec la

---

<sup>34</sup> Acronyme d'*electronic publication* (publication électronique), l'EPUB est un format de fichier standardisé conçu pour faciliter la mise en page des livres numériques et en ajuster le contenu à l'écran.

<sup>35</sup> Abréviation de *Portable Document Format* (format de document multi-plateforme), le PDF est un format de fichier qui préserve les polices, la mise en page, ou encore les objets graphiques d'un document quelle que soit l'application de lecture utilisée.

<sup>36</sup> Abréviation d'*hypertext markup language* (langage de balisage d'hypertexte), le HTML est le format de données qui sert à coder les pages Web, et permet l'utilisation de l'hypertexte (passage d'une page à une autre, ou d'une partie d'un document à une autre, au moyen d'hyperliens).

granularité plus basse du catalogage des documents papier. Dans certains cas, et selon les droits accordés par l'auteur et l'éditeur, le lecteur peut sauvegarder sur son ordinateur, ou directement imprimer, une partie du document (un article de revue, par exemple). En outre, la consultation en ligne permet à plusieurs lecteurs d'accéder simultanément à la même ressource.

## **2. la gestion des droits numériques**

Comme pour toute forme de création, les livres numériques sont sous protection des droits d'auteur. Pour lutter contre les dérives telles que le piratage, maisons d'édition et plateformes de téléchargement ont mis en place des systèmes anti-copie et diverses restrictions d'usage. L'ensemble de ces procédés est plus connu sous le nom de DRM, ou Digital Right Management, soit Gestion des Droits Numériques en français. Se présentant sous la forme de petits programmes ou encore de clés de chiffrement, ces DRM sont inclus dans le document, la plupart du temps par l'éditeur, et parfois par le fournisseur, s'il est différent. Les DRM s'articulent autour de trois composantes juridiques : le propriétaire des droits, qui est rarement l'auteur, mais plutôt le producteur ou l'éditeur ; l'objet numérique, qui peut être matériel (dans le cas d'un fichier stocké sur un CD-ROM, par exemple) ou immatériel ; et enfin l'utilisateur, donc le lecteur (l'individu), une collectivité ou une entreprise. A ces trois composantes aux liens complexes s'ajoutent les lois propres à chaque pays.

Le but de ces programmes est avant tout de protéger le droit d'auteur et les droits voisins, particulièrement ceux des éditeurs. Ils visent notamment à limiter ou empêcher la copie, afin d'éviter les copies pirates ; des dispositions sont cependant parfois prises par les éditeurs pour autoriser la duplication d'un livre sur un ou plusieurs autres terminaux de lecture, authentifiés par le lecteur au moment de l'achat. Celui-ci pourra alors lire son livre sur son ordinateur et le copier sur sa liseuse pour continuer sa lecture hors de chez lui. Les DRM peuvent aussi restreindre la zone géographique dans laquelle le fichier peut être téléchargé, permettant ainsi de contrôler la diffusion d'un texte dans les pays où la durée de protection des droits

d'auteur est différente. De même, les DRM peuvent être utilisés pour limiter l'accès aux documents à un poste informatique ou un terminal de lecture précis : ce type de restriction est employé fréquemment pour empêcher les possesseurs d'un appareil de lecture d'une marque donnée d'acheter les livres numériques proposés par un concurrent. Enfin, il est également possible avec les DRM de limiter certaines fonctionnalités, comme la quantité de pages imprimables.

Un autre type de DRM est fréquemment utilisé sur les livres numériques à destination des bibliothèques : la gestion du temps d'accessibilité au fichier, également appelée chronodégradabilité. Cette restriction temporelle reproduit le droit de prêt d'un livre physique, en empêchant l'accès au livre numérique lorsque s'est écoulé le temps défini par la bibliothèque, soit en bloquant l'ouverture du fichier, soit par la destruction de celui-ci sur l'ordinateur hôte. Dans le deuxième cas, le livre reste présent sur le disque dur, mais ne peut plus être lu ; c'est au lecteur de le supprimer.

Chaque éditeur ou fournisseur de documents numériques peut employer les DRM de son choix, qui peuvent s'ajouter à ceux d'un autre membre de la chaîne du livre numérique. L'utilisateur, captif de ces pratiques, considère souvent que le livre numérique assorti de ses DRM est d'un usage plus contraignant que les livres papier, que l'on peut prêter indéfiniment. Certains auteurs sont aussi opposés aux DRM, et de nombreux mouvements de protestations sont nés, en France comme ailleurs dans le monde. Alain Jacquesson résume parfaitement les questions soulevées par ces restrictions : « conçus au départ pour protéger le droit d'auteur, les DRM sont aussi des outils de guerre économique. »<sup>37</sup>

Par ailleurs, des dérives ont pu être observées, des abus de position dominante des éditeurs ou des fournisseurs. Alain Jacquesson, dans un article écrit pour le BBF, a évoqué l'une de ces pratiques abusives, aux Etats-Unis : « signalons des DRM d'un nouveau genre spécifiquement prévus pour limiter l'usage en bibliothèque. L'éditeur américain Harper & Collins introduit dans les livres électroniques qu'il vend aux

---

<sup>37</sup> Alain Jacquesson, « Du livre enchaîné aux DRM », BBF, 2011, n° 3, p. 36-41.

bibliothèques des DRM qui détruisent le document après 26 prêts ou consultations : selon l'éditeur, cela correspond à l'usure d'un ouvrage papier ! Cette décision a naturellement provoqué un tollé chez les bibliothécaires américains »<sup>38</sup>. On peut le voir, il devient délicat de conserver l'équilibre entre respect des droits d'auteur et dérives dominatrices des éditeurs ou des fournisseurs.

### **III. un nouveau rapport au lecteur**

Une fois les documents acquis, puis intégrés au catalogue de la bibliothèque, il faut les rendre visibles pour le lecteur. Pour cela, la médiation, qui occupe une part importante du métier de bibliothécaire, est essentielle car ces ressources nouvelles sont souvent mal connues du public.

#### **1. les attentes du public vis-à-vis du numérique en bibliothèque**

En parallèle à l'établissement de collections numériques, ou l'ajout de livres numériques au fonds de la bibliothèque, il est important de cerner tant les attentes que les idées reçues des lecteurs. Les premières permettront aux bibliothécaires d'ajuster leur offre pour correspondre au mieux aux souhaits des usagers, tout en conservant une certaine cohérence avec les collections existantes et les lignes directrices présidant à l'élaboration du catalogue ; les secondes servent de base au travail de médiation qui doit nécessairement être mené autour de cette nouvelle approche du document.

De façon générale, les questionnaires qui ont pu être soumis aux lecteurs de différentes bibliothèques lors de la mise en place de prêt de livres numérique reflètent une certaine curiosité. Le côté ludique de l'écran tactile des tablettes attire assez souvent les lecteurs, comme ce fut le cas lors de la manifestation Novela à Toulouse en octobre 2010, mais aussi l'aspect technologique, qui séduit bon nombre

---

<sup>38</sup> Alain Jacquesson, « Du livre enchaîné aux DRM », BBF, 2011, n° 3, p. 36-41.



d'adolescents et de jeunes actifs. Le livre numérique ouvre des perspectives nouvelles pour l'auteur comme pour le lecteur, avec la possibilité d'interaction, d'influences du lecteur sur le travail de l'auteur, mais aussi l'ouverture du livre au multimédia.

Le public universitaire, notamment les chercheurs, a été l'un des pionniers dans l'introduction des ressources numériques au catalogue des bibliothèques, particulièrement dans le domaine des sciences dures. L'offre s'est développée très facilement pour le public de chercheurs, notamment en ce qui concerne les revues et le système d'archives ouvertes. Les avantages du numérique sont en effet nombreux pour les chercheurs et les étudiants : la possibilité d'accéder uniquement à l'article ou au chapitre voulu, ou encore l'accès immédiat à des encyclopédies ou des manuels.

L'offre à destination des bibliothèques de lecture publique se développe plus lentement, du moins en ce qui concerne les livres francophones. Si aux Etats-Unis, le marché du livre numérique et des liseuses est florissant, ce n'est pas exactement le cas en France. De nombreux lecteurs restent attachés au support papier, et beaucoup craignent sa disparition si le livre numérique venait à se généraliser. De plus, le développement de la lecture numérique est freiné par le manque de communication claire à son sujet. Dans les bibliothèques ayant mené des opérations de découverte, ou mis en place un prêt de liseuses, les questionnaires remis aux lecteurs ont mis en lumière les difficultés, pour les particuliers, à trouver des livres numériques, qu'il s'agisse de documents passés dans le domaine public ou d'une offre plus récente. Par ailleurs, la diversité des supports est largement méconnue ; les lecteurs curieux et intéressés par la lecture numérique peuvent donc être freinés par l'idée que le livre numérique se lit uniquement sur une liseuse, ignorant que leur téléphone tactile leur permet de lire des livres numériques.

Les lecteurs sont donc curieux, souvent intéressés, mais le manque d'informations joue en défaveur du livre numérique. La bibliothèque, en tant que médiateur, a donc un rôle important à jouer dans l'accès à la lecture numérique.

## 2. lire en numérique

Si le lecteur est perdu face à cette nouvelle façon d'accéder au document, le professionnel, qu'il soit libraire ou bibliothécaire, a lui aussi des difficultés à s'adapter, et donc par là-même à guider et conseiller les usagers. Pour mener à bien son rôle de médiateur, le bibliothécaire doit donc comprendre et maîtriser les spécificités de la lecture numérique.

La lecture numérique n'est pas parfaitement équivalente à la lecture sur un support papier, qu'il s'agisse de romans ou de presse. Le rapport au support, tout d'abord, n'est pas le même : les liseuses ou les tablettes, si elles se rapprochent du livre papier par leur format ou leur présentation, ne sont pas pour autant d'une manipulation similaire. La notion de « feuilletage », c'est à dire l'action de tourner les pages, disparaît pour être remplacée par un clic de souris ou l'emploi d'un bouton permettant d'afficher la page suivante. Dans d'autres cas, la notion de page elle-même est modifiée : le livre constitué d'un ensemble de pages, au pluriel, devient une seule page, unique et très longue, que l'on fait défiler avec la souris de l'ordinateur ou d'un mouvement de l'index sur l'écran tactile. Si l'on observe la configuration la plus proche de la lecture d'un livre papier, donc la lecture d'un livre homothétique sur une liseuse, on peut observer une différence majeure : la double page disparaît au profit d'une page unique, qu'il faut tourner virtuellement plus régulièrement.

Le déplacement des yeux sur la page est également affecté par ces modifications : comme le souligne Thierry Baccino, auteur de nombreux textes sur ce qu'il appelle la « lecture électronique », la présentation des textes numériques en une très longue page modifie en profondeur les habitudes de lecture, de façon plus ou moins consciente. Sur une page délimitée, telle qu'une page de livre de poche, le regard se déplace par saccades sur quelques points stratégiques et le cerveau conserve le souvenir de la position géographique des mots-clefs ; dans le cas d'une très longue page, les lignes changent continuellement de place, perturbant la mémorisation visuelle. De plus, sur le Web, la démultiplication des pages, due notamment à l'utilisation d'hyperliens, « disperse l'attention du lecteur, [...] rendant la

compréhension et la mémorisation plus difficiles »<sup>39</sup>. La lecture numérique est donc bel et bien une nouvelle façon de lire, et non un simple changement de support.

Les modifications ne concernent en outre pas seulement la lecture, mais aussi la position du lecteur. Lire sur un ordinateur suppose de modifier ses habitudes de placement, notamment par l'obligation de conserver une position plaçant les yeux à la bonne hauteur et à la bonne distance de l'écran ; de même, l'emploi d'une liseuse ou d'une tablette change le rapport du lecteur à sa lecture : la taille, le poids, la prise en main du support sont différents. Isabelle Krzywkowski résume ainsi ces nouvelles pratiques de lecture : « la spécificité de la lecture informatique commence avec les changements d'habitude impliqués par le changement de support. La contrainte du corps placé devant la machine, si elle va en diminuant avec les progrès technologiques (possibilités de lire partout sur un ordinateur portable, avec le wi-fi, etc.), entraîne des modifications (par exemple la disparition du « feuilletage », ou encore des effets de fatigue particuliers, ainsi que la nécessité d'une gestuelle imposée par l'interactivité) »<sup>40</sup>. Les rapports entre le lecteur, parfois amené à devenir contributeur, et les différents supports de lecture numérique, représentent donc une nouvelle façon d'aborder physiquement la lecture.

Pour informer les lecteurs et les guider dans cette nouvelle approche de la lecture, les bibliothécaires doivent donc en premier lieu découvrir par eux-mêmes la lecture numérique, en comprendre les mécanismes et les enjeux, avant d'être en mesure de former le lecteur. Les spécificités de la lecture numérique imposent une médiation adaptée, qui s'ajoute aux missions originelles du bibliothécaire.

---

<sup>39</sup> Thierry Baccino, « Lire sur internet, est-ce toujours lire ? », *BBF*, 2011, n° 5, p. 63-66

<sup>40</sup> Isabelle Krzywkowski, *Lire la e-poésie : nouveau support, nouveaux modes de lecture ?*, in *Lecteur, lectrices, théories et fictions*, Sébastien Hubier et Alain Trouvé éd., 2008, p. 123-132.

### 3. la médiation autour du livre numérique

Les actions de communication sont primordiales dans le cas du livre numérique. En effet, l'existence de ces ressources est souvent mal connue du public ; les bibliothécaires doivent donc les valoriser, en bibliothèque mais aussi *via* les nouvelles technologies.

La médiation en bibliothèque passe principalement lors des prêts et des retours, mais aussi de façon ponctuelle, pour une demande de renseignements par exemple. Les bibliothécaires peuvent à ces moments-là informer les lecteurs de l'existence d'un fonds de documents numériques, ou encore d'un prêt de liseuses. De façon plus ponctuelle, des conférences, des séances de présentation ou encore des ateliers de découverte peuvent être organisés, et signalés oralement mais aussi par le biais de prospectus ou d'affiches dispersés dans la bibliothèque. Des brochures peuvent aussi être rédigées pour présenter ces ressources au public.

Les nouvelles technologies sont également un vecteur d'information majeur dont l'emploi est particulièrement adapté à la communication autour des ressources numériques. Il est par exemple possible d'informer les lecteurs de la mise en place d'une offre de prêt de liseuses, par le biais d'un courrier électronique. De plus, les bibliothèques ayant une offre de documents numériques sont généralement dotées d'un site Web, sur lequel peut être rédigé un article de présentation des services proposés par l'établissement pour la lecture numérique. Enfin, il ne faut pas négliger les réseaux sociaux, qui permettent de toucher un large public.

La médiation ne consiste cependant pas uniquement à signaler les ressources aux lecteurs. La mission des bibliothécaires consiste aussi à répondre ponctuellement aux demandes des usagers, tant pour aider un lecteur à trouver le livre numérique qu'il recherche que sur des questions relatives au fonctionnement de la liseuse. De plus, en restant à l'écoute des remarques, des attentes et des problèmes des lecteurs, les bibliothécaires peuvent adapter l'offre fournie à la demande réelle. Pour cela, outre la discussion avec le public, les bibliothécaires peuvent mettre en place un questionnaire remis aux lecteurs.

L'adaptation des bibliothèques et des bibliothécaires au livre numérique et à ses supports est nécessaire, et pourrait donner une attractivité nouvelle aux bibliothèques. Cependant l'offre peut se révéler inadaptée, et dans certains cas le modèle économique reste à construire. En ce qui concerne la gestion des droits numériques, le contrôle du téléchargement et de l'utilisation des fichiers par l'intermédiaire de DRM pose quelquefois des problèmes dans l'univers des bibliothèques, qui ne répond pas aux logiques commerciales pour lesquelles ces restrictions ont été majoritairement conçues.

Par ailleurs, il ne faut pas oublier que le numérique n'est pas une simple transposition du papier à l'écran, mais bien une nouvelle façon de lire et d'accéder au document. Les livres numériques ne doivent pas être perçus comme concurrents des livres imprimés, mais plutôt comme complément. Les usages de lecture et d'accès à l'information évoluent, et les bibliothèques, en tant qu'institutions du livre et de la lecture, doivent tenir compte de ces évolutions. Le livre numérique peut également représenter une porte d'entrée dans la culture écrite pour ceux que Christian Robin qualifie de « livrophobes » et qui représentent un nouveau public à conquérir<sup>41</sup>.

---

<sup>41</sup> Christian Robin, *Les livres dans l'univers numérique*, La documentation française, 2011, p. 149

## **Troisième partie : mise en situation : stage à la BMVR José Cabanis à Toulouse**

Pour mieux comprendre les enjeux, mais aussi les contraintes pratiques de la mise en place d'un prêt de livres numériques en bibliothèque, j'ai effectué un stage d'une durée de un mois auprès de Monsieur Michel Fauchié, responsable numérique à la médiathèque de Toulouse.

Le réseau toulousain de lecture publique s'articule autour d'une bibliothèque municipale à vocation régionale, ou BMVR, d'une bibliothèque d'étude et du patrimoine, et d'une vingtaine de bibliothèques de quartier. La BMVR a été construite en 2003, et a ouvert ses portes au public en 2004. Baptisée « médiathèque José Cabanis » en l'honneur d'un écrivain académicien toulousain, celle-ci propose au public un fonds de près de 200 000 documents, sur des supports divers. A ces collections s'ajoutent des équipements multimédia et une programmation culturelle riche. La BMVR a pour but de favoriser l'accès de tous les publics à la culture, à l'information et au loisir. La médiathèque est divisée en huit « pôles » différents, auxquels s'ajoute une « médiathèque jeunesse » destinée aux enfants de zéro à douze ans et qui propose, outre des documents adaptés aux tranches d'âge concernées, des espaces de lecture confortables et un point de renseignements à destination des parents. Les huit pôles correspondent en partie aux domaines documentaires, comme les pôles actualités, musique, arts, cinéma, ou encore société et civilisations. D'autres sont conçus pour un public spécifique, comme le pôle l'œil et la lettre destiné aux publics malvoyant ou malentendant, ou le pôle intermezzo qui s'adresse en grande partie aux adolescents, et propose des sélections éclectiques et multi-supports.

Les missions des bibliothèques de Toulouse sont les suivantes : « mettre à disposition, sous toute forme de supports, le plus large choix de documents et de ressources et en faciliter l'appropriation par tous les publics ; participer à la formation initiale et continue à tous les âges ; développer une politique de promotion du livre et de la lecture et des autres médias ; contribuer à la promotion et à la diffusion de la création culturelle régionale ; conserver, enrichir, restaurer, mettre en valeur le

patrimoine écrit (livres et périodiques anciens, documents rares et précieux, fonds régional ...) et participer pour tous les supports aux politiques de conservation partagée régionales et nationales ; assurer la fonction de dépôt légal pour la région Midi-Pyrénées ; être un espace public physique et virtuel de rencontre, de confrontation d'idées et de débat entre les générations et les groupes sociaux au plus près du citoyen par un maillage pertinent du territoire »<sup>42</sup>.

Dans le cadre de ces missions, le réseau des bibliothèques de Toulouse souhaite proposer à ses usagers, en supplément des ressources numériques déjà présentes, une offre de livres numériques ; pour mieux connaître les attentes du public, des actions ont été menées au cours des deux dernières années. Lors de mon stage, j'ai pu étudier les résultats de ces actions et soumettre mes idées pour le développement du livre numérique à la médiathèque de Toulouse.

## **I. le numérique sur le réseau toulousain**

Si les bibliothèques du réseau toulousain ne proposent pas encore de collections numériques, ni de prêt de liseuses, de telles ressources ne sont pour autant pas totalement absentes.

### **1. les ressources numériques**

La volonté d'intégrer des documents numériques aux collections des bibliothèques toulousaines, bien que se heurtant parfois à des réticences de la part des professionnels, est présente. En témoignent les dispositifs de ressources numériques déjà en place sur le réseau.

Les usagers ont la possibilité d'accéder, *via* le site internet de la bibliothèque, à des ressources distantes telles que des encyclopédies en ligne, des sites de téléchargement de livres numériques libres de droits, ou encore de la vidéo à la

---

<sup>42</sup> Source : site internet du réseau des bibliothèques toulousaines (<http://bibliotheque.toulouse.fr/>). Page consultée le 15 août 2012.

demande. Ces ressources peuvent être réparties en plusieurs catégories : tout d'abord, celles en libre accès pour tous, qui ne nécessitent pas de posséder une carte de lecteur dans l'une des bibliothèques toulousaines. Sur une page dédiée sont rassemblés des liens menant à divers sites proposant des livres du domaine public, comme [ebooksgratuits.com](http://ebooksgratuits.com), la rubrique « domaine public » du site [feedbooks.com](http://feedbooks.com), ou encore le catalogue français du projet Gutenberg. Sur cette même page sont aussi mentionnés des sites Web concernant l'actualité du livre numérique.

La deuxième catégorie est celle des ressources accessibles à domicile aux abonnés de la bibliothèque. On y trouve l'offre de vidéos à la demande fournie par la chaîne Arte, très prisée des bibliothèques, dont l'usage requiert l'inscription à un site partenaire avec le numéro d'abonné à la médiathèque de Toulouse. La bibliothèque propose également un accès à un site d'accompagnement scolaire, Paraschool, à destination des élèves de primaire et de secondaire. L'identification repose là encore sur le numéro de lecteur de l'utilisateur, couplé à un mot de passe de son choix.

D'autres documents et ressources numériques sont proposés par les bibliothécaires, mais avec des modalités d'accès différentes : seuls les postes informatiques de la bibliothèque permettent de consulter la ressource. Le lecteur peut accéder de cette façon à des agrégateurs de presse en ligne, comme Europresse, site sur lequel sont consultables les principaux quotidiens et hebdomadaires français en texte intégral et leurs archives, ainsi que des magazines spécialisés dans des domaines divers ; ou encore la Revue de Presse régionale, qui comme son nom l'indique rassemble quotidiennement les articles de la presse nationale et régionale sur Toulouse et sa région. Sont consultables également Médiapart, la base de données Références (Indexpresse), l'agrégateur de revues scientifiques Cairn.info, ainsi que des dictionnaires et encyclopédies.

Enfin, certaines ressources ont un accès restreint à des postes informatiques précis au sein de la bibliothèque, comme l'extranet de la Cité de la Musique<sup>43</sup>, consultable uniquement sur les ordinateurs du pôle musique de la médiathèque.

---

<sup>43</sup> Service d'accès aux ressources en ligne de la Cité de la Musique, sur lequel sont consultables entre autres des archives audio et vidéo de concerts, des documentaires et des dossiers pédagogiques.



L'espace musique permet également de télécharger de la musique, par le biais du site Web Dogmazic<sup>44</sup>, qui propose des fichiers sous licences ouvertes. La médiathèque propose également à ses lecteurs un accès à des sites d'autoformation en langues depuis les postes informatiques du pôle littérature. Des sites à destination des publics handicapés sont quant à eux accessibles *via* les ordinateurs du pôle l'œil et la lettre (l'espace dévolu aux documents et services adaptés pour les handicapés visuels et auditifs), permettant entre autres de télécharger des livres audio.

Si les ressources numériques au sens large font effectivement partie des services proposés par le réseau des bibliothèques toulousaines, le livre numérique n'est pas réellement mis en avant : en dehors des sites de téléchargement de livres libres de droits, aucune offre conçue et encadrée par les bibliothécaires n'est envisagée. L'une de mes tâches, au cours de mon stage, a donc été de réfléchir à différentes propositions pour introduire le livre numérique dans les bibliothèques de Toulouse, après avoir étudié la situation et les retours d'enquêtes.

Les bibliothèques de Toulouse, et plus particulièrement la bibliothèque d'étude et du patrimoine, travaillent par ailleurs à la numérisation des ressources patrimoniales. Des collections de presse locale anciennes ont été numérisées et mises en ligne sur le site internet des bibliothèques : on y retrouve des journaux toulousains du XIX<sup>ème</sup> ou du début du XX<sup>ème</sup> siècles, comme par exemple le *Cri de Toulouse*, ou encore le *Journal de Toulouse*. Des partitions anciennes, datant du Moyen-âge jusqu'au XIX<sup>ème</sup> siècle, sont également disponibles dans la « bibliothèque numérique » et accessibles hors les murs de la bibliothèque. En ce qui concerne les arts visuels et graphiques, un fonds de photographie (le fonds Trutat), 2 500 enluminures médiévales, et 5 000 photographies anciennes sur plaque de verre complètent les collections numérisées. Cette bibliothèque ne cesse de s'enrichir, dans une volonté de donner une nouvelle visibilité au patrimoine toulousain jusque là connu essentiellement des chercheurs et étudiants en histoire ou en filières d'archives et du

---

<sup>44</sup> Site Web d'écoute et de téléchargement musical, géré par l'association Musique libre !.

patrimoine. Ces numérisations sont menées dans le cadre d'un partenariat avec Gallica, la bibliothèque numérique de la Bibliothèque nationale de France.

## **2. les outils présents en bibliothèque**

Comme on l'a vu précédemment, des postes informatiques sont présents sur l'ensemble du réseau des bibliothèques de Toulouse, tant pour permettre la consultation de certaines ressources numériques d'accès restreint, que pour les usagers désireux d'effectuer des recherches sur internet, des travaux de bureautique à l'aide des logiciels installés par les bibliothécaires, ou pour la consultation du catalogue de la bibliothèque. Certains de ces postes sont en outre réservés pour de l'autoformation, en langues étrangères ou en français, ou offrent la possibilité de préparer l'examen du code de la route.

En parallèle de ces outils, la médiathèque propose des ateliers de formation en informatique, d'initiation au maniement de certains logiciels de bureautique, comme la suite Microsoft Office, mais aussi d'explorer les ressources numériques de la bibliothèque ou découvrir les nouvelles tendances technologiques. Ces ateliers sont encadrés par un médiateur, et accessibles gratuitement pour les abonnés à la bibliothèque.

Des outils plus spécifiques sont disponibles au troisième étage de la médiathèque, dans le pôle l'œil et la lettre. Cet espace s'adresse aux publics handicapés, et propose entre autres des documents en braille ou en gros caractères, des films en audio-description, un accueil en langue des signes. Ce pôle est doté en outre de matériel informatique adapté aux handicaps moteurs (poste informatique d'une hauteur adaptée aux fauteuils roulant, souris tactile, joystick, reconnaissance vocale...), d'une cabine permettant aux usagers déficients auditifs d'accéder au service de relais téléphonique Websourd<sup>45</sup>, et de trois cabines à destination des déficients

---

<sup>45</sup> Société coopérative d'intérêt collectif, basée à Toulouse, et qui offre des services aux sourds.

visuels, équipées d'un vidéo-agrandisseur, de logiciels de grossissement d'écran et de synthèse vocale, de claviers associés à une plage de lecture en braille, et d'une imprimante braille. Un lecteur pour livres audio est également disponible en démonstration et pour du prêt.

La lecture, pour les malvoyants, peut être abordée de différentes façons. Les livres en gros caractères et la possibilité d'agrandir numériquement une page s'adressent aux handicaps légers, de même que les logiciels permettant d'augmenter la taille de l'affichage à l'écran. Pour les handicaps plus lourds, jusqu'à la cécité, la médiathèque propose des livres audio. C'est là qu'intervient le livre numérique, dans une forme différente de celle, textuelle, des livres lus sur des liseuses, bien que le point de départ soit commun. En effet, pour créer la version audio en voix de synthèse d'un livre, il faut utiliser une version numérisée du texte. Cependant, en raison du respect des droits d'auteur, la transposition en fichier audio d'un livre, qu'il soit sur support papier ou déjà numérisé, est strictement encadrée. Seuls les établissements agréés peuvent créer ces livres audio, et les proposer ensuite aux particuliers ou aux bibliothèques.

L'attribution de cet agrément intervient dans le cadre des exceptions à la loi DADVSI, plus précisément l'exception modifiant l'article L 122-5 alinéa 7 du Code de la propriété intellectuelle, et autorisant les bibliothèques à numériser des documents au bénéfice d'une personne reconnue atteinte d'un handicap l'invalidant à au moins quatre-vingt pour cent. Les agréments sont au nombre de deux : le premier, l'agrément simple, permet de reproduire des œuvres sans avoir à négocier les autorisations auprès des ayants-droit, mais ne donne pas accès aux fichiers numériques sources des œuvres qui sont placés en dépôt légal à la BnF par les éditeurs<sup>46</sup>. Cet agrément permet par exemple de transcrire un livre en braille, après numérisation par la bibliothèque. Cette manipulation est cependant assez peu employée, car un livre en braille est très volumineux ; de plus, de nombreux

---

<sup>46</sup> Les livres numériques en tant que contenu (donc le texte seul, dépouillé de ses possibles fonctions interactives), au même titre que les publications papier, sont concernés par le dépôt légal à la BnF. On peut également noter que « si la diffusion d'un livre numérique coexiste avec une version sur support papier ou électronique, celle-ci reste soumise à l'obligation de dépôt légal. Un type de dépôt ne se substitue pas à un autre ». (source : site internet de la BnF)

malvoyants, notamment ceux pour qui ce handicap est arrivé tardivement, ne maîtrisent pas le braille.

Le deuxième niveau d'agrément permet quant à lui d'obtenir les fichiers numériques des œuvres conservés par la BnF dans le cadre du dépôt légal, et autorise les titulaires de l'agrément à transcrire ces livres en fichiers audio. La BMVR de Toulouse ne possédant que l'agrément simple, les usagers sont guidés vers les plateformes de téléchargement de livres audio des associations détentrices du deuxième niveau. Les lecteurs malvoyants ont donc accès aux bibliothèques numériques de trois structures : Hélène<sup>47</sup>, Sésame<sup>48</sup>, et l'association Valentin Haüy<sup>49</sup>.

Ces ressources sont assez largement sollicitées par les lecteurs du pôle l'œil et la lettre ; cependant les statistiques sont assez peu précises, les sites des fournisseurs partenaires communiquant uniquement le nombre global de téléchargements. A titre d'exemple, pour l'année 2011, la bibliothèque Sésame a été sollicitée deux cent fois, celle d'Hélène comptabilisant une cinquantaine de téléchargements, pour environ une dizaine de lecteurs.

Enfin, on peut signaler que dans le domaine du téléchargement de fichiers audio, la médiathèque est dotée d'une borne Automazic<sup>50</sup> qui permet de télécharger sur sa clef USB de la musique libre de droits, mais aussi de déposer ses propres fichiers.

---

<sup>47</sup> Bibliothèque numérique de livres audio accessibles aux personnes déficientes visuelles, mise en place en 2001 par l'association BrailleNet.

<sup>48</sup> Service pour l'Édition Spécialisée destinée aux Aveugles, Malvoyants et autres personnes Empêchées de lire (abrégé en Sésame), qui travaille depuis quinze ans à l'adaptation de livres au public malvoyant.

<sup>49</sup> Association au service des aveugles et des malvoyants créée en 1889 et reconnue d'utilité publique en 1891, qui propose entre autres services des livres audio numériques adaptés aux personnes malvoyantes.

<sup>50</sup> Borne multimédia imaginée et réalisée par l'association Musique Libre! et Pragmazic, qui permet l'écoute, le téléchargement et le dépôt d'œuvres musicales sous licences ouvertes.

## **II. tentatives d'introduction du livre numérique**

Pour mieux cerner les attentes du public, et proposer une offre adaptée de livres et de supports de lecture numériques, la médiathèque, par l'intermédiaire de Michel Fauchié, a mené plusieurs opérations de sensibilisation.

### **1. opération Lilinum**

Le premier projet autour du livre numérique et de ses supports a été mis en place en 2010. Baptisé « opération Lilinum », ce projet visait à faire tester des liseuses par des professionnels internes et externes à la bibliothèque, et par des lecteurs abonnés à la bibliothèque et membres de clubs de lecture. Au total, soixante professionnels du livre et vingt-six lecteurs issus de huit clubs de lecture ont participé à l'opération. Des liseuses leur ont été prêtées, préalablement chargées de dix livres issus principalement de la rentrée littéraire 2010. Les premières remarques ont émergé à ce sujet dès la préparation de l'opération, soulignant les difficultés rencontrées pour acheter ces livres : sur les quarante-cinq titres proposés par les lecteurs, seuls dix existaient en version numérique.

Le but étant de recueillir les impressions des participants, un questionnaire a été soumis à chaque testeur. Les questions portaient sur la manipulation de la liseuse, ses fonctionnalités, son ergonomie, et le ressenti lors de la lecture. Enfin, une dernière série de questions concernait la place de la liseuse et du livre numérique en bibliothèque. Les réponses montrent un intérêt marqué pour le livre numérique en bibliothèque, laquelle est considérée comme indispensable tant pour le téléchargement des livres que pour l'accompagnement des lecteurs. Son implication est cependant accentuée dans les réponses des professionnels. Les lecteurs souhaitent en grande partie pouvoir emprunter la liseuse, et déclarent l'avoir utilisée majoritairement à leur domicile. Concernant l'offre de livres, on peut constater une certaine insatisfaction, notamment chez les professionnels, qui la jugent peu lisible ; selon eux, des actions de formation du public sont nécessaires.

En marge de cette opération de prêt, des réunions de présentation, des démonstrations et des débats ont été organisés par la médiathèque. Le public a manifesté un réel intérêt pour cette nouvelle façon de lire, et les professionnels se sont montrés curieux. Les conclusions ont cependant souvent mené à la constatation de l'insuffisance de l'offre, ou d'une offre qui ne répond pas à la demande des lecteurs. Les interrogations des professionnels concernent essentiellement l'accès aux ressources, et les moyens à mettre en œuvre pour valoriser les acquisitions.

## 2. présentations auprès du public

Afin de toucher un plus large public, la médiathèque a tenu un stand de découverte du livre numérique dans le cadre de la manifestation Novela<sup>51</sup>, en octobre 2010. Les bibliothécaires ont pu mener des actions de médiation auprès du public de la manifestation, ainsi qu'un débat réunissant les acteurs de la chaîne du livre sur la question « En 2020, quels acteurs du livre numérique serez-vous ? ». Un appel à projets pour l'année 2010/2011 avait aussi été lancé, qui a essentiellement abouti à des échanges d'idées.

Des liseuses, des *smartphones*, des tablettes et des ordinateurs étaient en démonstration. En termes de fréquentation, cent soixante-quinze personnes se sont intéressées au stand, et particulièrement aux supports en démonstration, et une grande majorité d'entre eux a demandé une démonstration ou a manipulé directement les outils. La préférence des visiteurs pour les liseuses et les tablettes a été assez marquée, l'aspect tactile de la tablette étant vu comme un atout. Les liseuses ont été préférées pour leur lisibilité, leur autonomie et leur maniabilité, mais la tablette a été perçue comme mieux adaptée aux pratiques technologiques actuelles, notamment par sa polyvalence. La présentation du *smartphone* aux côtés de ces supports plus connus a intrigué de nombreux visiteurs.

Les discussions avec les visiteurs ont permis de mettre en avant la profonde méconnaissance de la diversité des livres disponibles, notamment en ce qui concerne

---

<sup>51</sup> Sous-titrée « festival des savoirs partagés », la Novela est une initiative de la mairie de Toulouse qui vise à mettre en valeur les acteurs toulousains de la science et de la culture.

les ouvrages du domaine public, bien souvent gratuits. L'offre payante ne satisfait actuellement pas les désirs des lecteurs, pour qui un service de prêt de livres numériques ne pourrait être assez fourni. L'aspect nomade est cependant un fort facteur de séduction, et le livre numérique est très facilement associé aux études. Le bibliothécaire, dans son rôle de médiateur, est perçu comme une figure indispensable de part son expertise sur le sujet ; la bibliothèque reste indissociable du livre, même en numérique.

Le bilan dressé par la médiathèque est très positif, et les idées soulevées par l'appel à projets ont renforcé la volonté des bibliothécaires impliqués pour développer une offre de lecture numérique sur le réseau toulousain.

D'autres actions de médiation autour du livre numérique ont été menées par la médiathèque, notamment auprès du public scolaire. Une centaine de lycéens a pu assister à une présentation de la liseuse et de la tablette tactile dans le cadre des « classes patrimoine » à la Bibliothèque d'étude et du patrimoine. La présentation, intitulée « de la tablette d'argile à la tablette numérique », proposait un historique de l'écriture et de ses supports.

### **III. perspectives développées au cours de mon stage**

Après avoir étudié les retours de l'opération Lilinum et de la participation à Novela, mon tuteur de stage m'a demandé de lui soumettre des propositions d'introduction du livre numérique à la médiathèque. Pour ce faire, je me suis documentée sur les actions menées par d'autres bibliothèques, en France essentiellement, et je m'en suis inspirée pour proposer trois projets à mon tuteur.

#### **1. aider à la découverte des supports**

Les membres des clubs de lecteurs ayant montré un réel intérêt pour la lecture sur des liseuses lors de l'opération Lilinum, il pourrait être intéressant pour la

médiathèque de mener de nouvelles actions dans ce domaine. Le prêt de liseuses ou autres supports ne me semble pas prioritaire, mais la médiathèque ne doit cependant pas écarter totalement les supports de lecture. Afin de mener à bien leur mission de médiation, les bibliothécaires pourraient développer un espace dédié à la lecture numérique au sein de la médiathèque, dans lequel seraient présentés différents supports, dans le même esprit que le Salon de lecture numérique de la bibliothèque de Rennes. Les usagers pourraient manipuler des liseuses, des tablettes ou encore des consoles de jeux portables, et bénéficier des conseils et explications des bibliothécaires affectés à cet espace.

La BMVR dispose, depuis l'opération Lilinum, d'une quinzaine de liseuses, qui peuvent constituer le point de départ de cet échantillon de supports ; certaines pourraient par ailleurs être affectées aux bibliothèques de quartier, pour permettre à un maximum de lecteurs de découvrir ces supports. Pour compléter l'offre, la médiathèque devra se doter de modèles représentatifs des autres terminaux utilisables pour la lecture numérique : une ou plusieurs tablettes tactiles, mais aussi des consoles portables et des baladeurs mp3 à écran tactile permettront d'établir un panel assez complet des différents supports existants. Une brochure explicative dans laquelle seront mentionnés l'ordinateur et les *smartphones* serait proposée en complément, pour n'écarter aucun terminal de lecture.

Outre la simple manipulation des objets, les lecteurs auraient accès à quelques livres numériques préalablement enregistrés sur les supports par les bibliothécaires. Ceux-ci constitueront, dans la mesure du possible, un échantillon représentatif de la diversité de contenus disponibles. Ainsi, le lecteur pourra lire des romans tant classiques que parus lors de la dernière rentrée littéraire, mais aussi de la presse, des livres enrichis ou encore des manuels, selon les possibilités de chaque appareil. Certaines ressources étant relativement onéreuses, donc peut-être moins accessibles au lecteur en tant que particulier, l'offre libre de droits pourra être valorisée.

En ce qui concerne l'accès à ces supports, on peut supposer qu'il se ferait lors des heures d'ouverture de la médiathèque. Pour éviter de possibles vols de matériel, demander la carte d'abonné du lecteur constituerait une garantie ; de plus, les bibliothécaires disposeraient ainsi de données statistiques de consultation des



supports. Cet espace de lecture numérique pourrait être implanté au deuxième étage de la médiathèque, dans le pôle Intermezzo : ce pôle s'adresse en effet à un public susceptible d'être intéressé par le livre numérique dans son aspect technologique. De plus, une salle de jeu dotée d'une console Wii se trouve déjà dans cette partie de la médiathèque ; implanter la lecture numérique sur le pôle Intermezzo est donc parfaitement cohérent.

Pour évaluer le service fourni, la consultation des supports serait accompagnée d'un questionnaire établi par les bibliothécaires ; les lecteurs pourraient ainsi donner leur avis sur cet espace de lecture numérique, les supports et le contenu proposés, mais aussi leur ressenti face à l'utilisation du matériel, et les modifications éventuelles à apporter.

Enfin, dans le domaine de la médiation, les bibliothécaires pourront valoriser cet espace sur le site internet de la médiathèque, mais aussi sur les réseaux sociaux, afin d'amener le public vers la découverte des supports de lecture numérique. Des brochures de présentation du service et une médiation spécifique dans la médiathèque et les bibliothèques de quartier sont également indispensables. De plus, des ateliers de découverte, encadrés par des bibliothécaires, pourraient être mis en place. Ces sessions de formation à la lecture numérique et à ses supports prendraient place dans le cadre de l'@telier (l'espace de formation et d'autoformation aux outils multimédias).

## **2. favoriser l'accès aux documents numériques dans la bibliothèque**

Le livre numérique existant séparément de son support, la bibliothèque peut aussi proposer des documents en accès direct à ses usagers. Le système d'abonnement à une plateforme, de type Numilog, n'ayant pas séduit les bibliothécaires de la BMVR de Toulouse, il m'a fallu imaginer une autre voie d'accès au livre numérique. La présence, dans le pôle musique, d'une borne de téléchargement Automazic m'a donné l'idée d'appliquer le même principe aux livres.

De façon concrète, cette borne pourrait être conçue sur un modèle similaire à celle dédiée à la musique : le lecteur, muni de sa clef USB, consulte le catalogue de titres disponibles directement sur la borne, au moyen d'un écran tactile. Une fois son choix effectué, il branche sa clef USB et télécharge le fichier. La manœuvre inverse serait également possible : les auteurs désireux de faire connaître leur production peuvent déposer leurs fichiers sur la borne, sous réserve que ceux-ci soient libres de droits et exempts de DRM. Un autre système pourrait être développé par la médiathèque : la mise en place d'une PirateBox<sup>52</sup> à laquelle le lecteur se connecte en Wi-Fi depuis son ordinateur portable ou son *smartphone*, dans l'enceinte de la bibliothèque.

En termes de contenus, les bibliothécaires pourraient tout d'abord mettre en place un accès à des sites proposant des livres libres de droits en téléchargement légal et gratuit, notamment ceux déjà mentionnés sur la page du site internet de la médiathèque dédiée aux ressources numériques. Afin d'éviter les problèmes de surcharge du serveur des sites concernés, il faudrait établir un partenariat entre la médiathèque et ces plateformes. Pour proposer des livres récents, protégés par les droits d'auteur, et souvent régis par un ensemble de DRM, la mise en place d'un partenariat avec les maisons d'éditions et les sites de téléchargement s'avère nécessaire. Cependant, dans le cas de la PirateBox, celle-ci étant indépendante d'internet, les bibliothécaires auront à télécharger préalablement les fichiers, puis à les déposer sur la box. Pour faciliter la navigation dans les différents catalogues, il faudrait mettre en place un moteur de recherche fédéré, qui permettrait une recherche unique sur l'ensemble des sites proposés. Enfin, une page permettant à ceux qui le souhaitent de déposer leurs propres documents libres de droits pourrait être ajoutée au dispositif.

La mise en place d'une telle offre est justifiée par les difficultés rencontrées par les lecteurs lors de leurs recherches de livres numériques, en particulier ceux gratuits car libres de droits, qui permettent une découverte à peu de frais de la lecture numérique. Parmi les personnes rencontrées au cours des différentes opérations de

---

<sup>52</sup> Dispositif électronique portable permettant de stocker des données, par le biais d'une connexion Wi-Fi locale ; ce dispositif n'est pas relié à internet.

présentation du livre numérique et des liseuses, de nombreux utilisateurs ont avoué ne pas savoir où chercher des livres numériques libres de droits. L'une des missions d'une bibliothèque étant de faciliter l'accès à la culture, il s'avère logique que la découverte et la promotion du livre numérique puissent se faire en bibliothèque. Ce projet pourrait aussi être l'occasion de recenser, dans la mesure du possible, les ressources disponibles, afin d'en établir une liste.

En ce qui concerne l'évaluation du service, il faudrait que les bibliothécaires disposent de statistiques de connexion à la borne ou à la box ; les statistiques de téléchargement, dans le cas de la borne reliée à internet, pourraient être fournies par les sites partenaires. L'étude des réactions du public, de ses requêtes et de ses motifs de satisfaction permettrait d'améliorer tant le service proposé par la médiathèque que les offres des fournisseurs associés au projet.

La médiation, comme pour l'espace de lecture numérique, se ferait *via* le site internet de la médiathèque, mais aussi les réseaux sociaux. Des brochures de présentation du service et une médiation spécifique dans la médiathèque et les bibliothèques de quartier peuvent également être mis en place. De plus, des sessions de découverte, encadrées par des bibliothécaires, pourraient être mises en place, toujours dans le cadre de l'@telier.

La médiathèque de Toulouse montre une volonté assez marquée de développer des collections numériques, particulièrement en ce qui concerne les numérisations patrimoniales. Le public semble intéressé tant par les supports que par le contenu ; si la médiathèque mettait en place un offre de documents numériques ou la possibilité de découvrir et manipuler les différents supports de lecture numérique, on peut logiquement supposer que les lecteurs apprécieraient, et que ces services seraient largement sollicités. C'est dans cet esprit que j'ai réfléchi, sur la demande de mon tuteur de stage, aux différents moyens de mise en œuvre de ces services, et mes propositions ont reçu un accueil très positif.

## Conclusion

Le livre numérique dans toute sa diversité a donc parfaitement sa place en bibliothèque. Qu'il s'agisse de livres homothétiques, d'articles de presse, ou encore de poésie animée, les productions textuelles numériques font partie de l'évolution du livre et de l'écrit ; il est donc logique que les bibliothèques intègrent ces ressources dans leur catalogue. De plus, et pour reprendre les propos de l'éditeur Jean-François Gayraud, « il n'appartient pas aux libraires ou aux bibliothécaires de décider pour les lecteurs s'ils doivent lire en numérique ou en papier. En revanche, en bons professionnels du "lire" qu'ils sont, ils doivent tout mettre en œuvre pour donner le goût de lire. Aux lecteurs de choisir son [sic] support. À nous, les professionnels du lire incluant les éditeurs, de leurs [sic] donner le goût de lire »<sup>53</sup>.

Les projets que j'ai imaginés dans le cadre de mon stage ont été marqués par mes rencontres avec les professionnels et les observations que j'ai pu faire sur les projets menés dans d'autres établissements. A ce titre, il me semble important de continuer à relier livre et bibliothèque, tout particulièrement dans le cas de livres numériques. La bibliothèque doit jouer pleinement son rôle de médiateur, cette fonction de « passerelle » évoquée par Jacquesson et Rivier. Pour ce faire, la bibliothèque doit fournir un accès au livre numérique en tant que contenu, et mener des actions d'information sur les terminaux de lecture ; le prêt de liseuses et autres supports ne me semble pas être prioritaire, bien qu'il ne doive pas être totalement écarté. Le livre numérique, pour moi, loin d'annoncer la mort du livre papier ou des bibliothèques, représente une nouvelle façon d'accéder à la lecture, et comme toute production écrite il peut prétendre à être consulté en bibliothèque.

---

<sup>53</sup> Jean-François Gayraud, *Un superbe salon de lecture numérique à la bibliothèque de Rennes*, article publié sur le blog des éditions Numeriklivres le 18 décembre 2011, page consultée le 28 avril 2012 (<http://comprendrelelivrenumerique.com/2011/12/18/un-superbe-salon-de-lecture-numerique-a-la-bibliotheque-de-rennes/>).

## **Annexes.**

### **Entretien avec Estelle Le Normand, chargée de la politique documentaire numérique pour le SICD 1 de Grenoble.**

Le 24 novembre 2011.

#### **Depuis quand le SICD 1 met-il à disposition des livres numériques ?**

On a débuté la collection en janvier 2010.

#### **Sur quelle impulsion ce catalogue a-t-il été créé ? Celle des étudiants ?**

Non, c'est vraiment parti des professionnels de la documentation, même s'il y avait quelques demandes dans les laboratoires, de la part des chercheurs, pour des ouvrages au niveau recherche, mais vraiment aucune sollicitation de la part des étudiants.

#### **Par conséquent, quelle publicité, quelle démarche informative ont été menées autour de la création de ce catalogue ?**

Alors, au départ, ce n'est pas un catalogue à part, il est vraiment intégré dans le reste des collections, au même titre qu'un ouvrage papier. Après, au niveau de la publicité qui a été faite autour de cette collection, on a beaucoup communiqué avec nos contacts dans les laboratoires (qui font partie d'un réseau de contacts pour toute documentation électronique, pas seulement les ouvrages, dans tous les laboratoires), dès l'achat des premières ressources (livres électroniques). Parce que les premiers titres qu'on a achetés étaient à 100% pour la recherche. Donc c'est vrai qu'on a peu voire pas du tout fait de communication à destination des étudiants, parce que de toute façon, c'était des ressources qui ne leur étaient pas destinées, on savait pertinemment qu'ils n'allaient pas les lire !

Cette communication s'est donc faite tout simplement par mail sur nos listes de diffusion, et également sur notre site web. Maintenant, on va dire que le panel s'est élargi puisqu'on a une page facebook, et on a aussi prévu, pour améliorer notre communication envers nos usagers, de mettre en place une newsletter ou quelque chose comme ça pour communiquer autour des ressources électroniques, pas

uniquement des ouvrages. On s'est rendu compte par le biais d'une enquête l'année dernière que notre communication n'était pas bonne. Même si on le savait déjà, on a vraiment mis les pieds dans le plat !

La communication est principalement par voie électronique.

**Avez-vous, pour les étudiants, des propositions de formation à la recherche de documents électroniques ?**

Non, tous les ans, on accueille effectivement des wagons de L1, mais on ne leur montre pas spécialement la documentation électronique parce que les outils qu'on a en documentation électronique (et c'est peut-être une spécificité des sciences dures par rapport à ce qu'a pu vous dire Héloïse dans les sciences humaines et sociales<sup>54</sup>) sont principalement en anglais, comme les bases de données, il faut donc construire ses recherches en anglais, et ça, pour un L1 qui débarque, c'est trop. Donc du coup, on ne les montre pas en L1, on les montre plutôt quand on fait des formations au niveau M, et puis, complètement aux doctorants.

En L1, dans le cadre de la formation documentaire qui est obligatoire pour eux, on leur dit que ça existe, on leur montre où c'est sur notre site web, mais comme il y a très peu de ressources électroniques en français en science, on ne va pas plus loin. Les livres électroniques, par exemple, on ne leur montre pas.

**Quelle a été la réception des chercheurs ou des étudiants ? La proposition a-t-elle été bien accueillie ?**

Ceux qui, au niveau des chercheurs, avaient fait des demandes, ont été satisfaits qu'on puisse y répondre favorablement. Après, on a eu des retours un peu mitigés sur les modes de consultation. La difficulté d'acquisition des livres électroniques réside vraiment dans cette question-là : un même ouvrage peut être disponible sur plusieurs plateformes différentes mais à des conditions différentes, modes de consultation différents, parfois on a le droit de télécharger un chapitre, d'autres non, ça peut-être du pdf ou non, du coup c'est vrai que ça a beaucoup déstabilisé, enfin, c'est un terme un peu fort, ça a beaucoup gêné les chercheurs parce qu'ils ont l'habitude depuis plus

---

<sup>54</sup> Voir à ce sujet l'entretien avec Héloïse Faivre-Jupile.

de 10 ans maintenant de consulter des périodiques électroniques et quand ils vont en chercher un, ils cliquent sur un bouton « pdf » et ils ont leur article en pdf. Mais voilà, un livre électronique ne se présente pas de la même façon, et donc je pense que beaucoup ont été un peu gênés par le mode d'accès. Mais là, ce n'était pas tant de notre ressort que de la façon dont c'est proposé sur les plateformes ou par les éditeurs.

### **Et pour les étudiants ?**

On n'a pas eu de retour. Mais on a fait quelques enquêtes et c'était intéressant parce qu'une des questions, surtout la réponse, m'a marquée.

On leur demandait, en cas de proposition d'un ouvrage sous forme papier ou sous forme électronique, même édition, même auteur, etc., quel support emprunteriez-vous en premier ? Et neuf fois sur dix, ils répondaient le papier !

C'est un signe aussi, le public n'est pas « mûr », ou le marché non plus, je pense que les deux vont ensemble. L'offre n'est pas non plus satisfaisante, pour les étudiants ou les chercheurs.

On n'a pas tellement de retours de la part des étudiants, parce que c'est difficile de communiquer avec eux, on arrive bien plus facilement à communiquer avec les chercheurs. Moi, par exemple, je reçois des offres négociées dans le cadre du Consortium Couperin, et je les diffuse auprès des collègues acquéreurs ou au sein de la bibliothèque, beaucoup me disent « cette offre n'est pas intéressante », déjà parce que c'est cher, et aussi, ce n'est pas la dernière version ; souvent, en ligne ce sont des versions plus anciennes, donc, une fois sur deux, ils les ont déjà en papier ! Les budgets étant ce qu'ils sont, on n'a pas les moyens de doubler un livre en numérique et papier. Donc l'offre n'est pas tout à fait en adéquation avec la demande. C'est vrai aussi que c'est un marché qui se met en place, les éditeurs aussi cherchent. On est un peu dans le même cas de figure qu'il y a une dizaine d'année pour les périodiques électroniques, ils ont maintenant pris un tel essor qu'on ne pourrait plus s'en passer. Je ne sais pas dans dix ans comment ça sera pour le livre électronique, mais les éditeurs, dans la mesure du possible, adaptent leurs offres en fonction des attentes.

## **Comment a été constituée la collection ? Vous avez procédé à des achats titre à titre selon les demandes des chercheurs ?**

C'est variable. Pour vous répondre, je ferais une distinction entre les ouvrages niveau recherche et les ouvrages étudiants.

Pour tout ce qui est niveau recherche, nous avons créé une instance, qui n'est pas directement liée au livre électronique, mais mise en place au départ pour les périodiques électroniques, la Commission de sélection des titres, à laquelle participent des représentants de la recherche, toutes disciplines confondues présentes à l'UJF, et c'est là que se font les choix d'acquisition ou d'abonnement parce qu'il est clair que dans un service où on est deux pour gérer la documentation électronique, on n'est ni chimiste, mathématicien ou physicien donc ni en mesure, ni apte à juger si telle ou telle ressource est intéressante ou non. Les demandes faites par cette commission sont donc de l'achat titre à titre. La commission n'a pas de vision globale de l'offre éditoriale, d'un bouquet proposé par un éditeur par exemple, ils ont juste connaissance d'un besoin pour mener des recherches, pour leurs étudiants, ce qui est tout à fait logique.

Quand on reçoit ces demandes, on vérifie si les titres font partie d'un bouquet ou d'un éditeur qui a été négocié dans le cadre de Couperin (les tarifs extérieur à ce cadre étant trop élevés). Au final, les deux tiers des achats sont effectués sous forme d'abonnement (paiement de quote part pour l'année à venir) et le tiers restant au titre à titre. Pour ces ouvrages niveau recherche, et pour les achats au titre à titre, il y en a un certain nombre qui a été fait par les acquéreurs chez nous, mais c'est dû à notre spécificité de Cadist<sup>55</sup> de physique, donc c'est la collègue chargée du Cadist de physique qui a vraiment franchi le pas d'acheter de l'électronique, des ouvrages très spécialisés en physique, et là ce sont des achats pérennes, comme si elle avait acheté l'ouvrage papier, sauf que c'est de l'électronique qu'on ne paye qu'une fois. La plupart des autres titres, c'est de l'abonnement.

---

<sup>55</sup> Centre d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique, qui a pour but de collecter et de diffuser une offre la plus complète possible sur une discipline donnée. Les Cadist fonctionnent en réseau à l'échelle nationale



Pour les étudiants, on n'a aucune demande, pour la simple raison, je pense, qu'ils n'en ont pas connaissance. Malgré le cahier de suggestions à leur disposition, quand ils veulent un titre, ils ne se posent pas la question du papier ou de l'électronique : dans leur tête c'est forcément du papier. Nous avons pris les devants en mettant en place une collection de livres électroniques pour les étudiants, grâce à la personne chargée des acquisitions en informatique qui a franchi ce pas-là. Il a acheté toute la collection de livres en informatique d'un éditeur ENI, là, c'est vraiment de l'informatique niveau L1, de la documentation en français. Cet achat s'est fait sous forme d'abonnement. On arrive à la fin de la 1<sup>ère</sup> année d'abonnement, pour laquelle on avait souscrit 3 accès simultanés, ce qui a été satisfaisant, donc pour l'année prochaine, la décision a été prise de souscrire à 50 accès simultanés. On va voir si ça marche, et si les statistiques et retours de cette première année sont suffisamment satisfaisants pour qu'on puisse dire que ça vaut le coût. Alors, c'est vrai que, autour de ces ressources, et notamment pour les étudiants, quand on a commencé à avoir la collection ENI, pour communiquer avec eux, puisque tout à l'heure on parlait de la communication, on a fait de la communication vraiment de base : sur tous les rayonnages informatiques, on a mis un flyer disant « attention, tous les ouvrages de cet éditeur (ENI est l'éditeur phare en informatique, il fait partie des éditeurs très spécialisés dans leur discipline) sont aussi disponibles en ligne » et on a effectivement remarqué, du jour où on a mis cette affiche-là, dans le mois qui a suivi les statistiques sont montées en flèche. Donc là, ça veut dire que les étudiants ne regardent pas notre site web, ils vont sur Internet, font d'autres choses mais ne regardent pas le site web, donc ce placardage d'affiches en rayon est relativement efficace. On fera pareil en 2012, quand on aura les 50 accès, parce que là, on n'avait que 3 accès et aucun retour sur un étudiant qui est 4<sup>ème</sup> et qui se fait rejeter. C'est un peu ce qui nous manque : on sait ce qui marche, mais pas ce qui ne marche pas. Pour nous adapter, et adapter notre offre, c'est un peu difficile.

Ce sont principalement physique et informatique qui sont représentées, il y a un petit peu de chimie, demandée par les membres de la CST<sup>56</sup>, et un petit peu de sciences de la Terre également demandées par la CST, sinon, les autres acquéreurs, donc nos

---

<sup>56</sup> Commission de Sélection des Titres

collègues bibliothécaires et professionnels de la documentation sont très frileux. Ça aussi c'est symptomatique, je pense qu'il faut que chacun s'habitue à utiliser tous les documents. La frilosité vient aussi en partie du fait que l'offre, et les bouquets par exemple, sont souvent des éditions anciennes, chères, il y a un certain nombre d'arguments tout à fait compréhensibles pour l'expliquer. Et pourtant c'est pas faute d'essayer de communiquer, dès que j'ai une offre Couperin je la diffuse, l'info n'est vraiment pas gardée de façon confidentielle dans notre service. Après, s'il n'y a pas de retour, y'a pas de retour !

**Quelles sont les modalités d'accès ? Consultation en ligne uniquement, depuis chez soi, la fac ?**

C'est très variable et lié au contexte de l'UJF. On s'est aussi posé la question du signalement des ressources : le fait-on dans notre catalogue, dans le SUDOC<sup>57</sup>, dans nos pages uniquement dédiées aux ressources électroniques.

La première année, on a opté pour le catalogue, de façon systématique pour tous les achats pérennes (dans le cas du papier, le catalogage n'est pas fait pour rien en local dans SUDOC), d'ailleurs, l'intérêt du SUDOC, c'est qu'avec un traitement nocturne, le lendemain, on récupère une version locale. Le catalogage a aussi été systématique dans les pages dédiées aux ressources électroniques, les pages G@EL<sup>58</sup>. Début 2011, quand on a acheté ENI, on s'est à nouveau reposé plein de questions parce qu'on s'est dit qu'en suivant notre logique, de ne cataloguer que les achats pérennes, les étudiants ne trouveraient jamais ENI puisqu'ils cherchent des informations sur notre catalogue, pas sur les pages G@EL, qui est vraiment connoté « recherche », or l'achat d'ENI est vraiment pour eux. On est donc revenu un peu en arrière sur nos choix de départ en disant qu'il fallait aussi le cataloguer dans notre SIGB<sup>59</sup>. Ils sont donc signalés dans le SIGB, avec des motifs a minima. Après avoir eu des retours en quelques mois (par le biais de la CST, des collègues qui font du renseignement bibliographique) nous disant que c'était clair pour personne, et même pour les

---

<sup>57</sup> Système universitaire de documentation, qui rassemble les catalogues des universités françaises.

<sup>58</sup> Grenoble Accès En Ligne, service qui regroupe toute la documentation électronique.

<sup>59</sup> Système intégré de gestion de bibliothèque.

collègues de se demander quels titres ne sont que dans le SUDOC, dans les pages G@EL, mais pas le catalogue local, tel autre uniquement dans G@EL, etc. on est arrivé à avoir une sorte de capharnaüm, et à ne plus savoir quel éditeur, quel titre était catalogué où, et on n'avait rien d'homogène. Si pour nous, professionnels ce n'est pas clair, on s'est dit que pour les étudiants, c'était la brasse coulée ! Depuis septembre, on a à nouveau changé notre fusil d'épaule, c'est l'expérience qui nous indique de procéder différemment. Maintenant, on essaye de cataloguer de façon systématique tout ce qu'on achète dans notre catalogue et dans les pages G@EL. Le catalogue, pour tous les utilisateurs, c'est vraiment le point d'entrée des recherches, ce qui paraît logique comme dans toute bibliothèque : quand un usager recherche un ouvrage, il va chercher dans le catalogue, et il s'en fiche de savoir si c'est électronique, pas électronique, achat pérenne ou pas, à la rigueur c'est notre salade à nous, nos petits problèmes à nous mais pas les leurs. Eux, il faut qu'ils trouvent tout de suite ! Depuis quelques mois déjà, on catalogue tout dans nos pages, et dans celles de G@EL. On a quand même gardé l'idée de noter dans SUDOC ce qu'on achète de manière pérenne. Je pense qu'actuellement, on a un signalement plus homogène et un peu plus clair pour les usagers, et même pour nos collègues. Quand ils cherchent un renseignement pour répondre à un lecteur, c'est plus simple maintenant.

### **Comment se passe ensuite la consultation de la ressource en elle-même ?**

C'est uniquement de la consultation en ligne, on n'a pas acheté de ressource par exemple des fichiers téléchargeables ou chrono-dégradables (parce qu'il ya certains éditeurs qui proposent ça). Dans le cas où un usager peut télécharger, il ne télécharge jamais un ouvrage en entier, il télécharge soit un chapitre, soit une partie ou une section, tout dépend. On propose donc soit de la lecture en ligne, soit du pdf mais jamais d'un ouvrage en entier. Là, je pense que tous les éditeurs se posent la question des droits, il y a des contrôles, ce qu'on appelle les DRM, qui bloquent le téléchargement global parce que les éditeurs ont peur de se faire piller leurs collections, ce qui paraît aussi légitime.

### **Comment se passent les consultations à domicile ou à la bibliothèque ?**

Il faut là aussi faire une distinction entre étudiants et chercheurs. Si on parle des chercheurs, ils peuvent consulter depuis leur laboratoire comme tous ceux qui ont accès aux ressources G@EL (livres, périodiques et bases de données). Il faut noter que pour qu'un laboratoire puisse y accéder, il faut qu'il soit adhérent à G@EL, à partir du moment où le laboratoire paie sa cotisation G@EL, les accès lui sont ouverts. Ensuite, pour des raisons techniques et politiques très liées à notre établissement, on a mis en place l'accès VPN, à distance, hors les murs, c'est donc vraiment de chez eux, d'un congrès à Tombouctou, pour uniquement les usagers UJF, mais ça n'est pas pour des questions techniques, pour les usagers de Grenoble INP. On sait très bien que c'est très handicapant pour eux, mais il y a derrière des considérations politiques sur le financement de cette documentation électronique qui fait que ce dossier traîne depuis des lustres, donc pour l'instant, d'un point de vue technique, on ne peut ouvrir les accès VPN que pour les usagers UJF.

Pour les étudiants, la très grosse majorité des ressources électroniques n'est consultable qu'à l'intérieur des murs des bibliothèques : BU Sciences, BU médecine, BUFR, tout ça compose le SICD 1, sauf la ressource ENI. Là, ce n'est pas lié à un choix de notre part, mais à un choix de l'éditeur, qui, quand il propose son catalogue, impose à ses clients de déclarer toutes les adresses IP de l'institution, ce qui veut dire que quand on a souscrit à un éditeur-là, les services informatique de l'UJF et de l'INP sont entrés en contact avec l'éditeur ENI pour que tout l'annuaire de tous les personnels et étudiants soit enregistré dans les fichiers de l'ENI pour qu'il puisse y avoir l'accès. Ça a été lourd à mettre en place, ils sont très axés sécurité et ont du mal à lâcher un peu de lest. Mais le gros avantage de ce système-là, les étudiants, depuis n'importe où, chez eux, un cyber-café, peuvent consulter les livres électroniques d'ENI en se connectant avec leur login et mot de passe Agalan<sup>60</sup>, là c'est vraiment un très gros intérêt pour eux. Malgré la difficulté de mise en place, depuis que ça marche, ça marche bien et l'intérêt principal est là.

Du coup, là, ce n'était pas un choix de notre part, c'est l'éditeur, et sa solution : on n'a pas eu le choix. Parce que pour les autres, l'accès se fait *via* une adresse proxy (comme

---

<sup>60</sup> Agalan/Triode est un point d'entrée unique à l'ensemble des ressources numériques de l'université Joseph Fourier.

une méga-machine derrière laquelle il y a toutes les adresses IP de l'université) déclarée aux éditeurs et derrière laquelle il y a tous nos usagers. ENI n'acceptait pas le proxy. C'est lourd mais ça élargit aussi les possibilités de connexion et consultation.

**Est-ce qu'il y a des démarches spécifiques prévues pour les déficients visuels, puisqu'un des grands avantages du numérique est qu'on peut se permettre de faire des zooms sur les pages, qu'est-ce qui est fait dans ce sens-là ?**

Le service des ressources électroniques n'a eu aucune demande dans ce sens-là.

La bibliothèque, par contre, met à disposition des déficients visuels un poste [informatique] avec un logiciel d'agrandissement des caractères qui n'est, du coup, pas dédié uniquement à la consultation des ressources électroniques, c'est pour toutes les consultations à partir d'un ordinateur. En effet, les ressources électroniques ne sont qu'un service parmi tant d'autres de la bibliothèque.

**Est-ce qu'un achat de liseuses par la bibliothèque, puis un prêt aux usagers a été envisagé ? Est-ce que ce serait pertinent ?**

On s'est effectivement nous aussi posé la question, l'année dernière, on a accueilli une exposition intitulée de « de la graine au livre » qui retraçait l'histoire du papier : graine, arbre, fabrication du papier et le dernier volet de cette exposition était consacrée au livre et au livre électronique. Au même moment, nous nous sommes posé la question de ces liseuses et on en a acheté quatre. On a demandé à nos collègues de les tester : voir, utiliser, toucher, est-ce que la lecture est confortable, etc. on a fait de nombreuses séances de démonstration auprès des usagers dans le cadre de cette exposition.

Dans le questionnaire dont je vous ai déjà parlé, il y avait aussi une question sur les liseuses et on s'est rendu compte que les usagers n'étaient pas du tout demandeurs de ce type de support. On a par ailleurs glané une autre information il y a 2 ans lors d'une journée consacrée au livre électronique, avec les étudiants de la Licence BDAN<sup>61</sup> : on avait demandé aux gens présents dans la salle et aux autres étudiants, et la réponse a

---

<sup>61</sup> Licence professionnelle de l'IUT de Grenoble, intitulée Bibliothèques, Documentation et Archives Numériques.

été claire et nette : les liseuses ne les intéressaient pas parce que ça voulait dire un support de plus, alors qu'ils ont déjà téléphone et ordinateur portables. La liseuse, en plus, était donc inimaginable. Tout ceci nous a donc un peu refroidi ! On a donc gardé les liseuses en interne, on n'a jamais fait de démarche pour les prêter. Il y a par contre d'autres universités où ça marche, à Angers par exemple, ils en ont acheté une dizaine, les prêtent et ça marche ! Peut-être qu'un jour, nous changeront aussi. Mais pour l'instant nous n'avons pas développé cet aspect-là. On y a réfléchi, on a fait un test qui n'a pas été probant, dont on a laissé tombé.

**Au sujet de l'apport d'un support supplémentaire, est-ce que vous pensez que les tablettes électroniques actuelles pourraient bénéficier d'un intérêt plus grand ?**

Oui, je pense un peu plus. Quand on voit une tablette, pour l'utilisateur c'est plus intéressant car par le biais d'un seul support, ils peuvent consulter Internet, faire leur messagerie, et lire un livre, de la presse. A mon avis, ce type de tablette a plus d'avenir que la tablette uniquement consacrée au livre électronique.

**Et c'est vrai que la tablette permet aussi de consulter les ressources uniquement accessibles *via* Internet.**

Oui, sur une liseuse, il faudrait télécharger sur un ordinateur, puis charger sur la liseuse, c'est peu pratique.

**Pour conclure, selon vous, quel avenir a le livre numérique en bibliothèque universitaire ?**

Le livre, en tant que tablette ?

**Non, le document lui-même ! la consultation d'un document, sur son ordinateur, sa tablette, ou autre.**

On nous pose souvent cette question-là. J'aurais tendance à faire un parallèle avec les périodiques. Quand ils se sont mis en place, à la fin des années 90, ça a été balbutiant pendant quelques années puis ça a pris son essor. Au niveau recherche, pour les universités il serait maintenant impensable d'arrêter ce type de support et je pense que pour les livres c'est pareil. Pour l'instant les éditeurs et le marché se cherchent encore, nous-mêmes, en tant qu'utilisateurs intermédiaires ne sommes pas très au

clair de ce qu'on veut (notamment des choses qui n'existent pas encore !), mais c'est aussi aux éditeurs de s'adapter. Si les éditeurs et fournisseurs arrivent à répondre réellement aux demandes de nos usagers, si toutes ces contraintes arrivent à être résolues, je pense qu'il n'y a pas de raisons que ce support ne s'impose pas. La question qui en découle, est-ce que le livre papier va mourir, à mon avis, pas du tout ! Ce n'est pas le même usage de toute façon. Quand on interroge les gens, le plaisir de lire un roman papier est là. Alors quand on va lire un manuel de maths ou de physique, qu'on a besoin d'un point très précis, d'un théorème en particulier, on va directement à la page en question, c'est donc une lecture qui se prête tout à fait aux ressources électroniques. Ce n'est pas une lecture cursive, de A à Z. C'est pour ça que l'objet liseuse... c'est du ressenti bien sûr.

Un jour j'en parlais avec un collègue informaticien. Il a acheté une liseuse, et il en est fana ! C'est donc un ressenti très personnel.

Pour la recherche et l'enseignement supérieur, l'offre a besoin de s'affiner, d'être en adéquation avec la demande (ce qui n'est pas encore le cas) et le jour où ça sera effectivement le cas, il n'y a pas de raisons que ça ne soit pas un support qui marche.

Notre rôle à nous est aussi de tout mettre en œuvre pour que la consultation soit facile, parce qu'on ne peut pas dire qu'aujourd'hui ça soit quand même très simple ! Si ce n'est pas simple, les usagers s'en détournent. Je pense que nous aussi devons progresser, sur le signalement, la communication, les concepteurs devraient évoluer sur l'ergonomie, les accès et moyens de récupérer et travailler sur le document, etc. On est tous pareils, l'envie de tout obtenir en trois clics plutôt que cinquante.

Il y a encore du travail pour que ça s'impose comme outil. Pas un outil de loisir, un vrai outil de travail.

**Et à votre avis, en sortant du cadre universitaire, est-ce que le roman numérique peut marcher aussi ?**

Je ne sais pas. Mais, en prenant le train tous les jours pour travailler, je vois de plus en plus de personnes avec des tablettes ou des liseuses. Donc ça se développe, ça m'est arrivé de lire des études dans la presse professionnelle, disant qu'aux États-Unis, depuis le début de l'année, les ventes sur ce type de support se sont multipliées par

cinq ou six. Là-bas, ça prend, je ne dis pas là qu'on a ici toujours un train de retard, mais il n'y a pas de raison que ça ne prenne pas. Seulement, l'écrit et le livre ont une telle place historique dans le monde Occidental, l'histoire de l'écrit est relativement ancienne, alors comme les supports ont évolué (on n'est plus au parchemin ni au codex), pourquoi pas ! Mais je ne sais pas à quelle échéance.

J'ai eu une tablette pendant quelques jours. C'est sûr qu'au début on est tout le temps dessus, c'est un beau joujou, mais passé cette découverte ludique d'un nouvel outil, est-ce que j'aurais le réflexe d'aller lire un roman au fond de mon lit avec ce type d'outil, je n'en suis pas sûre. Mais c'est encore une fois très personnel. Pour travailler, peut-être, mais pour de la lecture de loisir, je suis pas sûre !

A noter que c'est peut-être aussi une question de génération. J'ai une fille qui a douze ans, avec la tablette à la maison pendant quelques jours, elle a maîtrisé le « truc » en trois quarts d'heure ! Pour les générations futures, ça deviendra un objet familier alors que pour nous ça ne l'est pas. Si on fait le parallèle avec l'informatique, on dit souvent aux étudiants qu'ils sont des *digital native*. Donc vous n'avez pas peur de cliquer n'importe où avec une souris, vous savez très bien que ça ne va pas vous exploser à la figure ! Alors que ma génération a appris, et que mes grands-parents ne s'y mettront jamais. Il faut donc laisser le temps au temps et ça peut s'imposer. Dans les écoles, maintenant l'ordinateur fait partie du quotidien. Mais je pense que ça vivra en parallèle du papier, ça ne peut pas le supplanter complètement.

**Oui, c'est effectivement ce dont on a aussi parlé avec d'autres professionnels.**

C'est ce qui se passe pour la presse. Et même pour la presse généraliste, on a Le Monde et Libé en ligne mais ce n'est pas ça qui fait que les kiosques à journaux vont fermer.

**On peut penser quand même que le support physique va être amené à évoluer.**

Oui, et au fur et à mesure que les évolutions technologiques vont s'affiner, ce sera plus pratique, plus intuitif.

**On peut espérer aussi que ce sera moins pour l'usage des étudiants par exemple.**



Et les livres numériques peuvent aussi évoluer, pour que ça devienne plus naturel pour les générations futures : on parle déjà de cartable numérique dans les collèges. Quand cette génération-là sera étudiante, ils ne se poseront sans doute plus la question.

## **Entretien avec Annie Brigant, chargée de la politique documentaire numérique pour le réseau des BM de Grenoble.**

Le 3 novembre 2011.

### **Depuis quand le réseau grenoblois a décidé de mettre à disposition des usagers des ressources numériques ?**

Ça date de fin 2005. C'était vraiment le tout début de Numilog, et on devait être la deuxième ou troisième bibliothèque en France à utiliser Numilog, il y avait Boulogne-Billancourt, et Troyes. J'avais eu l'occasion d'entendre le PDG de Numilog intervenir dans une journée d'études à l'ENSSIB, et j'avais été d'emblée assez intéressée, parce qu'il me semblait que c'était relativement simple à mettre en œuvre, et pour un coût qui était encore gérable, ça nous permettait d'expérimenter le livre numérique en bibliothèque. Comme Numilog proposait des plateformes déjà prêtes, que nous n'avions pas à développer, on l'a mis en place rapidement, en deux mois. Nous avons démarré à la rentrée, et en novembre 2005 nous avons ouvert le service.

### **C'est donc la bibliothèque qui a choisi de mettre en place une offre de livres numériques ?**

Tout à fait, car à cette époque là (et cela paraît déjà vieux !) le livre numérique n'était pas connu du tout. Il y avait eu, au début des années 2000, des tablettes de lecture (comme le Cybook) qui avaient fait parler d'elles, qui avaient été médiatisées, mais ça n'avait pas « pris » sur le plan commercial. Donc à l'époque, ce n'était pas une préoccupation de nos lecteurs.

Une chose avait été faite, avant mon arrivée à Grenoble (fin 2002). Au début des années 2000, au sujet des tablettes de lecture de type Cybook, il y avait eu à Grenoble, à la bibliothèque Centre Ville, une expérimentation de prêt de tablettes au contenu pré-chargé. Les BM de Grenoble avaient été associées à cette expérimentation nationale, qui se déroulait dans plusieurs villes françaises. Mais ça n'était pas allé plus loin, d'autant que le projet n'avait ensuite pas été concrétisé par un achat de tablettes. D'ailleurs, la société avait plus ou moins fait faillite, ça s'était mal passé pour eux sur le plan économique.

### **Quelles sont les démarches d'informations de la bibliothèque pour signaler aux lecteurs l'existence de ce service ?**

Nous avons utilisé tout un panel d'outils de communication. Notre code imprimé, d'abord, avec à l'époque les « rendez-vous » ; nous avons aussi sorti une brochure sur notre offre numérique, qui mettait en avant la gratuité (« dans les BM, le numérique, c'est gratuit »). L'idée était que c'était une offre nouvelle, qui s'ajoutait à l'offre de documents physiques, mais qui ne signifiait pas pour autant que nous allions la réserver à une partie seulement de nos adhérents, mais que c'était compris dans notre offre. Dans cette brochure, nous parlions aussi des espaces numériques dans les bibliothèques, d'internet, et aussi d'autres ressources déjà en place, plus classiques, comme les bases de données. On en a aussi parlé sur le site web. Mais pour le numérique, ce qui est vraiment important c'est la médiation humaine, sur place dans les bibliothèques ; les collègues ont bien joué le jeu de la transmission de l'information sur cette nouvelle offre, au moment de l'inscription, en situation de renseignement et dans les espaces multimédias. C'était une époque où l'on avait encore des médiateurs nouvelles technologies, mais ce n'est plus le cas aujourd'hui (ils faisaient partie du dispositif emploi-jeunes). Bien évidemment, cela ne suffit pas : on met toujours en avant, dans le domaine du numérique, le manque de communication pour expliquer la difficulté à développer les usages.

### **Le réseau de Grenoble propose-t-il des ateliers de formation aux logiciels de lecture numérique ?**

Il y en a, mais pas suffisamment. Il existe des ateliers pour apprendre la recherche sur internet, pour des personnes qui sont vraiment débutantes, dont on a toujours besoin aujourd'hui. Il y a véritablement une fracture numérique qu'il faut réduire, et elle est aujourd'hui loin d'être résorbée. De nombreuses personnes, notamment des personnes âgées, sont très intéressées ; elles achètent du matériel, et ont besoin d'être accompagnées dans la découverte des nouveaux outils.

Pour ce qui est des ressources sur Numilog, nous n'avons pas monté d'atelier spécifique car il est très difficile de mobiliser le public sur ce genre de chose. Autant les ateliers généralistes, comme l'utilisation d'Adobe ou la maîtrise de Word, ont du succès, autant les ateliers sur la ressource numérique ne trouvent pas de public. Je

crois beaucoup plus à la médiation individuelle, avec les personnes, dans les bibliothèques, qu'à des formes collectives de formation.

**Pensez-vous que cette absence de demande de formations témoigne de la réticence du public à adopter le livre numérique ?**

C'est quelque chose qui est en train d'évoluer à grande vitesse, on le voit avec les statistiques de vente du numérique, mais ça débute tout juste en France. Il y a un attachement au livre papier qui est toujours très fort. Aux Etats-Unis, les ventes de livres au format numérique concernent 10% des ventes de livres ; en France, les chiffres sont de l'ordre de 4 ou 5%. Le numérique reste donc une toute petite partie du marché du livre.

Un autre problème est la complexité des services mis en place dans les bibliothèques : Numilog n'est en réalité pas simple du tout, puisqu'il faut avoir la bonne version d'Adobe Digital Edition, qui est la seule possibilité de lire sur Numilog. C'est donc beaucoup moins simple que la banale utilisation d'internet au travers de son navigateur. Par ailleurs, le système de prêt chronodégradable demande de télécharger le livre numérique sur son poste informatique, et permet d'y accéder pendant une certaine durée paramétrée par la bibliothèque (fixée ici à quatre semaines, pour rester identique à la durée de prêt des livres physiques), puis quand la période est écoulée l'accès au fichier n'est plus possible, mais celui-ci reste présent physiquement sur le poste informatique, il faut donc supprimer soi-même les fichiers. Par ailleurs, si l'on a fini son livre, ou si l'on n'est finalement plus intéressé par le livre téléchargé et que l'on veut en emprunter un autre, il faut faire un retour anticipé du document ; il y a donc une manipulation à connaître, qui représente une difficulté supplémentaire. L'autre point de complexité est la présence des DRM sur ces fichiers : on ne peut utiliser le fichier téléchargé que sur deux appareils au maximum, donc son PC et un iPhone par exemple (les livres numériques Numilog sont compatibles iPhone et iPad), mais pas plus. C'est donc beaucoup plus contraignant par rapport au livre imprimé que l'on peut très bien prêter à un ami. Les DRM limitent aussi les possibilités d'impression : on peut imprimer un certain pourcentage de pages, variable selon l'éditeur. En effet, Numilog est un distributeur de livres numériques, donc il agrège

des contenus en provenance de divers éditeurs qui ont chacun leur politique en matière de droits.

Il faut par ailleurs comprendre que les livres de cette bibliothèque numérique sont traités comme des exemplaires physiques, c'est-à-dire que si le livre numérique est emprunté par une personne, il n'est pas accessible par une autre. Donc là aussi, par rapport à la pratique habituelle d'internet, où l'accès est absolument illimité en termes d'utilisateurs à un même contenu, là on se retrouve dans une situation qui est en fait identique à celle du document physique. Il faut aussi comprendre cette notion-là ; certes, c'est relativement facile par analogie avec le prêt de documents physiques, mais néanmoins c'est en décalage complet avec la pratique que l'on a d'internet.

Tout cela est donc compliqué, et ne favorise pas le développement auprès des usagers.

La communication ne suffit donc pas, et ma conviction aujourd'hui c'est qu'on ne peut pas s'attendre à un développement exponentiel des usages numériques, tant qu'on ne sera pas capable en bibliothèque d'avoir une offre simple d'utilisation.

Pour la VOD, la vidéo numérique à distance, l'interface est complètement différente, le fonctionnement aussi, donc on se retrouve à construire une offre numérique avec des modes d'accès, des modes d'identification, des règles de fonctionnement tous différents, donc tout cela, par rapport à l'idéal de la bibliothèque publique, qui propose à ses adhérents avec une carte unique d'accéder à tous ces contenus de la même façon, c'est une forme de régression. C'est certes nouveau et innovant parce que c'est du numérique, mais en termes d'usage, c'est beaucoup moins simple que la bibliothèque traditionnelle. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas le faire, il me paraît capital d'expérimenter, pour deux raisons : c'est le rôle des bibliothèques publiques de présenter une offre légale de documents numériques, notamment par rapport à l'extension du piratage, et pour soutenir les éditeurs qui publient ces livres numériques. C'est aussi important d'expérimenter parce que cela fait progresser les bibliothèques dans la compréhension de ce que devrait être la future bibliothèque numérique, celle de nos rêves ; on voit où sont les difficultés, on tâtonne, mais on se positionne résolument dans le domaine du numérique, et c'est à mon sens indispensable pour notre survie. Si nous ne prenons pas ce train-là, nous nous

condamnons progressivement à devenir le réceptacle de documents physiques qui seront de moins en moins utilisés. Il faut donc le faire, en restant modestes, en sachant qu'aujourd'hui, on ne peut pas attendre de l'offre qu'on propose des miracles en termes d'usages. Et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous sommes en train de travailler un autre projet de plate-forme de livres numériques.

### **Depuis la mise en place de Numilog, quelle a été la réception du public ?**

Ça été très long, et les usages restent très modestes. Aujourd'hui, nous avons environ 500 inscrits, et entre 300 et 400 téléchargements par an ; ça reste donc anecdotique par rapport à notre activité traditionnelle : environ 1 200 000 prêts par an pour 39 000 inscrits. C'est donc sans commune mesure. Le livre numérique reste anecdotique.

On peut noter que le changement de site en avril 2011 a relancé la fréquentation, car la ressource était plus visible. Le nombre de connexions a doublé, ce qui montre l'importance de la médiation numérique des ressources numériques.

### **Quel type de public utilise ces ressources ?**

Un an après la mise en place de ce service, on a réalisé une étude qui a montré que la catégorie majoritaire était celle des CSP+<sup>62</sup> donc des personnes équipées, bénéficiant d'un accès à internet, et curieuses de ce genre de nouveauté. Il y a eu une évolution : au début, le public intéressé était celui des hommes, plutôt jeunes, puis l'équilibre entre hommes et femmes a été retrouvé. La démarche initiale des lecteurs était souvent motivée par la curiosité, mais souvent n'a pas dépassé le premier téléchargement. Il y a tout de même un noyau d'utilisateurs fidèles, mais relativement peu nombreux. Du point de vue statistique, l'expérience est donc décevante, et c'est le cas pour toutes les bibliothèques ayant choisi Numilog pour lesquelles j'ai eu des retours. La formule du prêt chronodégradable n'est donc pas une formule d'avenir pour le livre numérique en bibliothèque, et c'est la raison pour laquelle on travaille sur un autre projet. *[Pour des raisons de confidentialité autour du projet, nous avons convenu avec Mme Brigant que cette partie de l'entretien ne serait pas transcrite.]*

### **En ce qui concerne le catalogue, quel type de document peut-on retrouver ?**

Le catalogue sur Numilog est assez varié, ce qui nous a permis de constater une grande diversité dans les emprunts. A l'origine, nous n'aurions pas parié sur les

---

<sup>62</sup> Catégorie socio-professionnelle élevée.

romans, mais ils sont en réalité une part importante du prêt. Les documentaires de vie pratique sont aussi très demandés. On essaie de privilégier l'actualité éditoriale.

Mais il ne faut oublier que nous sommes dépendants de Numilog, qui est dépendant des éditeurs.

Aujourd'hui, nous ne sommes pas capables, vu l'offre, de mener une politique documentaire du livre numérique.

**Est-ce que Numilog propose de la création numérique ?**

Non, pas à l'heure actuelle.

**Et le réseau de Grenoble serait intéressé par ce genre de documents ?**

Pourquoi pas. Mais à titre personnel, je ne suis pas convaincue. Je pense qu'il s'agit plutôt d'un phénomène de monde, comme avec les CD-ROM il y a quelques années. Je pense aussi que ce sont les débuts de ce type de production, que cette écriture reste à inventer. Mais ça ne serait pas inintéressant d'en proposer au public. Ce n'est cependant pas l'enjeu principal aujourd'hui.

**Le livre numérique représente-t-il une offre intéressante pour le public malvoyant ?**

Quand nous avons décidé de proposer des livres numériques, l'un des motifs principaux était d'avoir une offre adaptée pour ces publics. En effet, les livres numériques permettent l'agrandissement de caractères, et toutes les possibilités de l'écran pour les contrastes, les divers réglages... En ce qui concerne la transposition audio de ces livres, il semblerait que ce ne soit finalement pas convaincant. Mais c'était pour nous l'occasion de proposer une offre accessible aux déficients visuels, ce qui est d'ailleurs un des arguments de Numilog.

Je ne suis cependant pas capable de vous dire dans quelle mesure ces ressources sont utilisées par les déficients visuels.

**Un prêt de liseuses est-il à nouveau envisagé ?**

Non. Je pense que ce ne serait pas pertinent. En effet, nous avons 39 000 inscrits, donc on ne pourrait toucher qu'un public extrêmement réduit. On souhaite acquérir des liseuses et des tablettes, mais pour de la médiation sur place, pour présenter les supports et les ressources. On pourrait aussi s'en servir pour des présentations, lors des expositions par exemple.

Les bibliothèques qui ont mis en place ce type de projet reviennent souvent en arrière. On n'a pas les moyens, en bibliothèque, de mettre en place un prêt de liseuse.

**Pour finir, que pensez-vous de la place du livre numérique en bibliothèque ? Est-il un remplaçant, un complément du livre papier ?**

Je pense que nous sommes très loin de la période où le livre imprimé cèdera le pas au numérique. Je n'envisage même pas cette configuration. Même dans les pays, comme aux Etats-unis, où le livre numérique est très développé, les ventes ne concernent qu'environ dix pour cent des ventes de livres. Il faut toujours revenir aux chiffres.

Le livre numérique a des avantages considérables. En témoigne la vidéo<sup>63</sup> tournée pour le site Web espagnol popularlibros.com, et qui a beaucoup tourné sur internet. Le livre papier est manipulable, surlignable, il est léger, on peut le transporter partout... Donc je pense que nous sommes loin de sa disparition.

Le livre numérique va surtout se développer pour les gros lecteurs, et les lecteurs nomades.

Ce qui pourrait accélérer les choses, ce sont les tablettes tactiles, que les gens achètent souvent pour regarder des films, et qui peut générer l'envie de l'utiliser pour lire (une façon pour l'acheteur de rentabiliser son achat). Ces tablettes pourraient apporter de nouveaux lecteurs, inciter des lecteurs peu assidus sur les livres papier à devenir lecteurs sur numérique.

Mais je me refuse à faire des pronostics.

Je pense qu'on peut avoir confiance dans l'avenir du livre imprimé à long terme.

**Et vous, lisez-vous des livres numériques ?**

Personnellement, je n'ai pas de support nomade, donc je ne lis pas en numérique ; je n'aurais pas la patience ni les capacités physiques pour lire longuement sur ordinateur. La liseuse pourrait être un bon support, car elle ne génère pas de fatigue visuelle comme les tablettes ou tous les écrans rétro-éclairés.

---

<sup>63</sup> Cette vidéo est consultable à l'adresse suivante : <http://www.youtube.com/watch?v=iwPjoqgvfls> (en espagnol).



**Entretien avec H lo se Faivre-Jupile, charg e de la politique documentaire num rique pour le SICD 2 de Grenoble.**

Le 4 novembre 2011.

*Pour des raisons de confidentialit , notamment vis- -vis des  diteurs et fournisseurs  voqu s, Mme Faivre-Jupile s'est oppos e   la parution de la transcription de notre entretien dans la version num rique de mon m moire.*

## **Entretien avec Jean-Michel Ramos, bibliothécaire du pôle l'œil et la lettre à la BMVR de Toulouse**

Article rédigé en vue d'une parution au journal interne des bibliothèques de Toulouse, suite à une interview réalisée conjointement avec Michel Fauchié le 25 avril 2012.

*Le pôle l'œil et la lettre propose divers types de documents et services à l'attention des usagers porteurs de handicap. On y trouve notamment des équipements informatiques permettant aux déficients visuels de lire, d'utiliser des logiciels de bureautique, ou de surfer sur internet. Visite guidée en compagnie de Jean-Michel Ramos.*

### **Pour commencer, parlons des équipements mis à disposition des malvoyants et non-voyants.**

Au pôle l'œil et la lettre, nous disposons de deux cabines concernant le handicap visuel. La cabine basse vision concerne les malvoyants ; elle est équipée de scanners permettant de grossir les pages d'un livre imprimé, et d'ordinateurs dotés de grands écrans, et fonctionnant avec des logiciels de zoom. La deuxième cabine est dédiée aux équipements braille : on y trouve une plage de lecture en braille, une imprimante braille, un scanner, et un ordinateur sur lequel a été installé un logiciel de lecture d'écran. Nous avons aussi un lecteur audio Victor Reader, qui permet de lire des livres au format Daisy.

### **Passons à la lecture : que proposez-vous à un non-voyant désireux de lire ?**

Nous disposons d'un fonds de livres en gros caractères, et d'un fonds de livres en braille. On peut y trouver des romans mais aussi de la presse ou des livres pour enfants. De plus, il nous est possible de faire circuler les documents dans toute la France, grâce au prêt par correspondance. Cependant, un livre en braille prend énormément de place (un roman équivaut facilement à une dizaine de classeurs) ; le développement du numérique est donc très intéressant pour nous. Grâce à la loi de 2005 sur l'accessibilité, puis la loi DADVSI de 2006, nous sommes autorisés à utiliser les ressources des bibliothèques numériques. Ainsi, depuis 2008, nous proposons à nos lecteurs les livres disponibles sur trois bibliothèques numériques : l'Association Valentin Haüy, Hélène, et Sésame. Ces livres peuvent être du texte ou de l'audio, pour

la plupart au format Daisy, qui est le format le plus utilisé pour les livres numériques à destination des non-voyants.

La médiathèque Cabanis est d'ailleurs la seule à proposer l'accès à ces trois ressources, avec en plus une réelle volonté de développer ce service.

### **Concrètement, comment se passe l'emprunt d'un livre numérique ?**

Il y a plusieurs cas de figure : le lecteur qui souhaite rentrer chez lui avec son lecteur chargé de livres, celui qui voudra apprendre à aller chercher lui-même ses livres, ou encore le lecteur qui ne connaît pas bien les outils disponibles.

Dans le cas d'un lecteur qui souhaite pouvoir charger lui-même son support de lecture, il faut commencer par une formation en informatique, avec présentation des logiciels de revue d'écran, apprentissage du clavier et des raccourcis... Plusieurs séances sont nécessaires pour maîtriser la navigation *via* ces différents outils, cela peut même aller jusqu'à un an. L'apprentissage du braille, surtout sur le tard, est quand à lui très difficile, et long ; tous les utilisateurs ne se serviront donc pas forcément de la plage de lecture en braille.

Ensuite, on présente au lecteur les différents sites des bibliothèques avec lesquelles la médiathèque a un partenariat, ainsi que la marche à suivre pour télécharger le document.

Enfin, pour ceux qui ne connaissent pas ou peu les différents supports de lecture, et qui hésitent à en faire l'acquisition, nous leur prêtons un lecteur Victor Reader, afin qu'ils puissent se familiariser avec un tel outil. Ce prêt permet au lecteur d'éviter un investissement coûteux sur un appareil qui peut-être ne lui conviendra pas (un lecteur Victor Reader coûte environ 350€).

### **Une petite démonstration du téléchargement ?**

Je vais vous montrer la manœuvre sur la bibliothèque Sésame, qui est celle que je préfère, pour la richesse de leur catalogue comme pour la qualité des fichiers. On y trouve des livres au format Daisy, téléchargeables pour trois semaines. La navigation sur le site *via* le logiciel de lecture d'écran Jaws est facilitée par le respect des normes du W3C (World Wide Web Consortium) ; on peut donc demander au logiciel Jaws de

ne lire que les hyperliens de la page, de manière à atteindre directement la page de recherche. Ensuite, on peut demander *via* les champs à remplir (là encore, une fonction du logiciel de copie d'écran permet d'atteindre directement ces champs) un titre précis, ou naviguer dans les suggestions du site. Une fois le choix fait, on accède à la fiche du livre, et aux différents liens de téléchargement. On choisit alors le format qui nous convient (dans notre cas, le format Daisy texte) et on clique sur le lien. Le site nous demande alors de nous identifier avec un login et un mot de passe, et vérifie le numéro de série du lecteur relié à l'ordinateur (le lecteur doit avoir préalablement été accrédité), puis le document sera enregistré sur l'ordinateur. Il ne reste plus qu'à le transférer sur le lecteur, et profiter de son livre pendant les trois semaines que dure le prêt !

### **Ces ressources sont-elles beaucoup utilisées ?**

Nous n'avons malheureusement pas de statistiques fournies par les sites de nos partenaires, seulement une liste du nombre de téléchargement. Pour l'année 2011, nous avons recensé six téléchargements sur le site de l'AVH, cinquante sur Hélène, et deux cent sur Sésame, pour environ une dizaine de lecteurs.

Nous pouvons donc constater que Sésame est la ressource la plus utilisée, ce qui s'explique notamment par la possibilité de trouver des livres au format Daisy en voix naturelle comme en voix de synthèse ; malheureusement, c'est aussi la bibliothèque qui a le plus de difficultés à maintenir son activité.

A ces ressources partenaires s'ajoute aussi la possibilité pour la médiathèque de produire ses propres documents au format Daisy, en voix de synthèse, avec le logiciel Easy Producer. Ainsi, nous pouvons fournir aux usagers le *Manifesta* en version audio, par exemple.

Paragraphe explicatifs ajoutés sous formes d'encadrés :

**Le format Daisy** : norme pour les livres audio mise au point par le consortium du même nom, le format Daisy se découpe en deux catégories : les fichiers Daisy audio, qui sont des livres lus avec une voix humaine naturelle, et les fichiers Daisy texte, lus par une voix de synthèse. Ce deuxième format est celui qui attire le plus les lecteurs,

pour sa neutralité, mais aussi pour sa très grande finesse de navigation : il est possible d'ajuster la vitesse de lecture, le volume et la tonalité de la voix, ainsi que de lire par phrases, par lignes, par mots, et d'épeler les mots.

**La loi DADVSI et les agréments** : la loi DADVSI (Droit d'Auteur et Droits Voisins dans la Société de l'Information) de 2006, application d'une directive européenne de 2001, comporte une clause d'exception pour des raisons de handicap d'au moins 80% qui autorise à créer une copie numérique d'un document papier. La BnF a dans cette optique développé une plateforme, PLATON, qui héberge pendant deux ans (soit la durée du dépôt légal) les fichiers numériques envoyés par l'éditeur à la parution d'un ouvrage. Ces documents sont mis à disposition de structures agréées, qui vont ensuite assurer l'adaptation de ces fichiers et les mettre à disposition des usagers.

Par ailleurs, la loi prévoit deux niveaux d'agrément : le premier autorise la numérisation de documents et leur transcription, mais pas leur usage numérique ; le deuxième donne l'accès à PLATON, et permet la création de documents numériques pour les usagers (accompagnés de DRM). La médiathèque Cabanis dispose de l'agrément 1.

## Références.

### Bibliographie :

#### Etudes critiques :

BACCINO Thierry, *La lecture électronique*, Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble, 2004.

BELISLE Claire (dir.), *La lecture numérique : réalités, enjeux et perspectives*, Villeurbanne : Presses de l'enssib, 2004.

BELISLE Claire (dir.), *Lire dans un monde numérique*, Villeurbanne : Presses de l'enssib, 2011.

JACQUESSON Alain & RIVIER Alexis, *Bibliothèques et documents numériques : concepts, composantes, techniques et enjeux*, Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 2005 (nouvelle édition).

KRZYWKOWSKI Isabelle, *Machines à écrire : littérature et technologies du XIXe au XXIe siècle*, Grenoble : Ellug, 2010.

MICHEL Benoît & PICHON Alban (dir.), *Télécharger, écouter, voir : les enjeux des nouvelles technologies dans les bibliothèques*, Actes du colloque du 5 avril 2007, Bordeaux : Presses Universitaires de Bordeaux, 2009.

RACINE Bruno, TESSIER Marc, JEANNENEY Jean-Noël (et al.), *La révolution du livre numérique*, Paris : Odile Jacob, 2011.

ROBIN Christian, *Les livres dans l'univers numérique*, Paris : La documentation française, 2011.

SOCCAVO Lorenzo, *Gutenberg 2.0 – le futur du livre*, Editions M21, 2008 (deuxième édition).

#### Articles :

BACCINO Thierry, « Lire sur internet, est-ce toujours lire ? », in *BBF*, 2011, n° 5, p. 63-66.

JACQUESSON Alain, « Du livre enchaîné aux DRM », in *BBF*, 2011, n° 3, p. 36-41.

KRZYWKOWSKI Isabelle, « Lire la e-poésie : nouveau support, nouveaux modes de lecture ? », in *Lecteur, lectrices, théories et fictions*, Sébastien Hubier et Alain Trouvé éd., 2008, p. 123-132.

PARENT Marie-Hélène, « Petite histoire du prêt d'une liseuse à la bibliothèque municipale de Sainte Julie » in *Revue Argus*, volume 39, n°3, mai 2011.

PERRIN Georges, « Entre publics et territoires », in *BBF*, 2010, n° 2, p. 47-50.

TEXIER Bruno, « Liseuses en bibliothèque, le rendu du prêt » in *Archimag*, mars 2012, n°252.

### **Sitographie :**

#### **Sites de référence :**

Site internet de la Bibliothèque nationale de France, rubrique « professionnels »,

<<http://www.bnf.fr/fr/professionnels.html>>

*Grand dictionnaire terminologique*, rédigé par l'Office québécois de la langue française,

<<http://www.gdt.oqlf.gouv.qc.ca/>>

#### **Articles :**

*Les ordinateurs restent au cœur de l'équipement multimédia des français*, in *Numerama* (magazine en ligne), 3 novembre 2011, page consultée le 16 août 2012 <<http://www.numerama.com/magazine/20434-les-ordinateurs-restent-au-coeur-de-l-equipement-multimedia-des-francais.html>>.

*Quand les usagers de bibliothèques empruntent des tablettes...*, site internet du Motif, observatoire du livre et de l'écrit en Ile-de-France, le 28 juin 2011, page consultée le 18 avril 2012 <<http://www.lemotif.fr/fr/actualites/bdd/article/1354>>.

BRIGANT Annie, *Numilog à Grenoble*, publié sur le site internet de la Bibliothèque Publique d'Information <www.bpi.fr>, rubrique « professionnels » ; page consultée le 25 octobre 2011.

GAYRARD Jean-François, *Un superbe salon de lecture numérique à la bibliothèque de Rennes*, article publié sur le blog des éditions Numeriklivres le 18 décembre 2011, page consultée le 28 avril 2012 <<http://comprendrelelivrenumerique.com/2011/12/18/un-superbe-salon-de-lecture-numerique-a-la-bibliotheque-de-rennes/>>.

#### **Œuvre numérique :**

BRANDENBOURGER Anne Cécile, *Apparitions inquiétantes*, éditions oohoo.com, 2000 (version définitive),

<[http://web.archive.org/web/20060523152953/www.anacolthe.com/index\\_passe.html](http://web.archive.org/web/20060523152953/www.anacolthe.com/index_passe.html)>

#### **Sites Web des bibliothèques étudiées :**

Réseau des bibliothèques municipales de la ville de Grenoble,

<<http://www.bm-grenoble.fr/>>

Réseau des bibliothèques municipales de la ville de Toulouse,

<<http://www.bibliotheque.toulouse.fr/>>

Bibliothèques de l'université de Grenoble :

SICD 1, <<http://sicd1.ujf-grenoble.fr/>>

SICD 2, <<http://sicd1.ujf-grenoble.fr/>>






**Déclaration anti-plagiat**  
Document à scanner après signature  
et à intégrer au mémoire électronique

**DECLARATION**

1. Ce travail est le fruit d'un travail personnel et constitue un document original.
2. Je sais que prétendre être l'auteur d'un travail écrit par une autre personne est une pratique sévèrement sanctionnée par la loi.
3. Personne d'autre que moi n'a le droit de faire valoir ce travail, en totalité ou en partie, comme le sien.
4. Les propos repris mot à mot à d'autres auteurs figurent entre guillemets (citations).
5. Les écrits sur lesquels je m'appuie dans ce mémoire sont systématiquement référencés selon un système de renvoi bibliographique clair et précis.

NOM : ZADUNER ..... PRENOM : Emeline .....

DATE : 1<sup>er</sup> septembre 2012 ..... SIGNATURE : 

Mise à jour avril 2012

### **Résumé :**

Le livre numérique se rapporte à plusieurs concepts : à la fois document et support, il est un nouveau moyen d'accès à la lecture. Ce mémoire s'interroge sur la place que doit prendre le livre numérique, en tant que contenu comme en tant que terminal de lecture, au sein des collections des bibliothèques universitaires et de lecture publique. Sont étudiés également les bouleversements qu'il génère dans le rapport du lecteur à la lecture, et leur impact sur la mission de médiation des bibliothécaires. Enfin, pour illustrer ces questionnements par un cas pratique, ce travail se conclut par l'exposition de la situation actuelle sur le réseau des bibliothèques de la ville de Toulouse, et les propositions d'introduction du livre numérique que j'ai imaginées dans le cadre d'un stage à la Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale de Toulouse.

### **Mots-clefs :**

Lecture numérique, bibliothèque universitaire, bibliothèque de lecture publique, liseuse, tablette, prêt chronodégradable.